



L'ACTION DE L'ÉTAT EN MOSELLE

2014



Nacer MEDDAH,

Préfet de la région Lorraine,
Préfet de la zone de
défense et de sécurité Est,
Préfet de la Moselle

C'est avec plaisir et honneur que je présente à cette toute nouvelle assemblée départementale le rapport annuel d'activité des services de l'État en Moselle.

Derrière ces services, au-delà d'une structuration administrative, il y a des visages, ceux de tous ces agents, ces hommes et ces femmes, qui travaillent, se forment, sont à l'écoute, œuvrent et s'investissent au quotidien pour leurs concitoyens et leur territoire. Je tiens ici à les en remercier.

- Le bilan annuel des services de l'État en Moselle met en lumière :
- la mobilisation des équipes de la Préfecture, de la DDT et de la DDPP de la Moselle pour **assurer la sécurité des populations** ;
 - l'investissement de la Préfecture et de la DIRECCTE en faveur de l'**accompagnement des entreprises et du soutien à l'emploi** ;
 - la participation de l'État à l'**aménagement de notre département et à sa protection** ;
 - l'accompagnement et les actions des services de l'État dont la DDCS en matière de **cohésion sociale** ;
 - l'**État en Moselle** aux côtés des collectivités et au service des citoyens.

L'année 2014 était déjà annonciatrice des mutations dans lesquelles nous devons nous inscrire aujourd'hui. Au moment de la promulgation de la loi NOTRe, à l'heure des bouleversements de nos frontières administratives, le département est conforté comme le périmètre d'action de l'Etat.

1 - ASSURER LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS, LA MISSION PREMIÈRE DE L'ÉTAT.....	P.6
2 - GAGNER LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE EN SOUTENANT LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI.....	P.13
3 - AMÉNAGER ET PROTÉGER LE TERRITOIRE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE, MAÎTRISÉ ET ÉQUILIBRÉ.....	P.17
4 - LA COHÉSION SOCIALE.....	P.26
5 - L'ÉTAT AUX CÔTÉS DES COLLECTIVITÉS.....	P.36
6 - L'ÉTAT EN MOSELLE AU SERVICE DES CITOYENS.....	P.39
CONCLUSION : LA LOI NOTRE.....	P.42



Conférence de presse sécurité routière -21 janvier 2014
©préfecture de la Moselle

LA PREMIÈRE MISSION DE L'ÉTAT EST DE GARANTIR LA PROTECTION ET LA SÉCURITÉ DES POPULATIONS. LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE, PRÉVENTION DES RISQUES, SÉCURITÉ ROUTIÈRE SONT AUTANT DE CHAMPS DE MOBILISATION ET DE RECHERCHE DE RÉSULTATS.

QUELLES SONT LES TENDANCES EN MOSELLE EN MATIÈRE DE LUTTE CONTRE LA DÉLINQUANCE ?

En 2014, les chiffres globaux sont stables et enregistrent même une **légère baisse de 0,07 %**.

Mais une lecture globale cache des disparités. En effet, si **les effractions sont en légère augmentation de 0,92 %** (avec une augmentation significative en zone police), **les atteintes à l'intégrité physique sont en forte diminution de 4,65 %** (avec une baisse conséquente en particulier des falsifications et usages de chèques volés) **ainsi que les escroqueries et infractions économiques (-2,63 %)**.

En zone gendarmerie, il est à noter qu'à volume égal, **les faits commis via le cyberspace ont baissé de 4 %** grâce aux formations liées aux nouvelles technologies.

En zone police, ce sont les **falsifications et usage de chèques volés qui connaissent une forte baisse de près de 24 %**, alors que les falsifications et usages de cartes de crédits progressent de 47 %.



Opération Douanes avec Christian Eckert -
6 septembre 2014 © préfecture de la Moselle

Les deux ZSP du département de la Moselle, **FAMECK-UCKANGE** créée en septembre 2012 et **FORBACH-BEHREN-les-FORBACH** qui a été installée le 15 novembre 2013, poursuivent les **objectifs liés à la lutte contre le trafic de stupéfiants et contre l'économie souterraine, la lutte contre les atteintes à la tranquillité publique et la baisse de la violence intrafamiliale**.

Concernant **la lutte contre les produits stupéfiants, l'unité de douane de Moselle a connu des saisies record en 2014** : par exemple, 12 kg d'héroïne, 113 kg de cannabis. Les 235 interceptions portent sur une valeur totale de presque 760 000 €.

Dans le domaine de la **lutte contre les mouvements illicites de capitaux, 75 constatations ont été réalisées** pour un montant total de capitaux litigieux de 5,1 millions €.

Le travail du comité opérationnel départemental anti-fraude (CODAF) portant sur la lutte contre toutes les fraudes, a abouti à l'enregistrement de **149 procédures pénales dressées par les différents services, soit une augmentation de 30 % par rapport à l'année passée.**

La formation des gendarmes à la lutte contre la cybercriminalité, la création d'une application «stop cambriolages», la cellule anti-cambriolage, les opérations citoyennes sont autant d'outils mobilisés en Moselle au service des populations afin d'améliorer les résultats de la lutte contre la délinquance.

131 actions de prévention ont été engagées et co-financées par le fonds interministériel de prévention de la délinquance (478 647€), dont les systèmes de vidéoprotection (15 nouveaux dossiers en 2014). S'ajoutent à cela, les 49 projets associatifs menés dans le cadre de la mission interministérielle de lutte contre les addictions et la toxicomanie, financés sur l'enveloppe départementale (220 833€).

EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

En Moselle, **le bilan est légèrement orienté à la hausse** puisqu'on dénombre au 31 décembre 2014 : 43 tués (+4,9 %), 466 accidents (+2,8 %), 596 blessés (+4,9 %), dont 296 hospitalisés plus de 24 heures (+5,7 %).

Pour rappel, en 2013, année record de baisse de l'accidentalité, le département a comptabilisé 41 tués, 453 accidents et 567 blessés.

Il paraît important de noter que jusqu'en 2002, année où la sécurité routière a été déclarée grande cause nationale par le Président de la République, le nombre de tués par an en Moselle dépassait toujours la centaine (126 tués en 2002).

LES CONSTATS POUR 2014

- La sur-représentation des deux-roues motorisés parmi les tués avec 11 tués en 2014 (contre 10 en 2013). Ils sont près du quart des tués alors qu'ils ne représentent que 2% du parc circulant ; il est également à noter le décès d'1 usager de quad et de 2 usagers d'un trois-roues motorisé.

- Une augmentation du nombre de tués de moins de 18 ans avec 5 tués.

- L'enquête sur les auteurs présumés d'accidents en 2014 révèle que 53% des auteurs n'avaient plus tous leurs points sur leur permis de conduire.

- **Un léger retour du facteur alcool dans les accidents mortels avec 27 % de dépistages positifs en 2014** (contre 18 % en 2013). 52 % des accidents mortels sont liés à une faute présumée du conducteur, relevant notamment de l'inattention (exemple : téléphone portable).

- **Une présence significative de produits stupéfiants dans les accidents mortels avec 22% de dépistages positifs.**



Rencontres de la sécurité - 8 octobre 2014
© préfecture de la Moselle

QUELQUES CHIFFRES CLEFS

Les suspensions de permis pour 2014 :

- 2 016 pour cause d'alcoolémie,
- 781 pour cause de dépassement de vitesse,
- 1 054 pour cause de stupéfiants,
- soit un total de 3 851 suspensions de permis avec une moyenne mensuelle de 320 suspensions et une moyenne journalière de 10,5 suspensions.

SENSIBILISATION

Mis en place en 2013, le comité départemental restreint de sécurité routière réunissant les principaux partenaires locaux (forces de l'ordre, Conseil départemental, villes de Metz et de Thionville) a défini les orientations locales et les priorités de la sécurité routière en Moselle :

- en 2014, la préfecture de Moselle a participé au financement de 83 actions pour un total de 64.000€. Par exemple : **réalisation de 6 silhouettes noires pour la RN4** et apprentissage de la sécurité en vélo à Montigny-lès-Metz ;

- une trentaine d'**actions de sensibilisation** a été menée dans les collèges, lycées et universités au cours de l'année 2014 ;

- **3 opérations d'alternative à la sanction pénale** ont été organisées en lien avec le parquet et l'hôpital de Mercy. Les auteurs d'infractions mineures peuvent bénéficier d'une suspension des poursuites en contrepartie d'une participation à une session de sensibilisation organisée par l'équipe médicale de l'hôpital de Mercy ;

- les interventions de la cellule sécurité routière de la préfecture aux **journées défense et citoyenneté à Montigny-lès-Metz (jeunes de 17 ans) et dans les entreprises volontaires** ;

- l'organisation avec la Gendarmerie nationale d'une **journée de remise en selle des conducteurs de deux-roues motorisés** visant à améliorer leur sécurité, et celle des autres, à la sortie de l'hiver ;



Opération silhouettes RN4 - 27 mai 2014

- l'organisation d'un **rallye à l'attention des usagers de deux-roues motorisés** avec ateliers de sécurité routière en partenariat avec le Conseil départemental de la Moselle et la CRS autoroutière,

- le prêt, pour la 3^{ème} année consécutive, de **2 afficheurs de vitesse aux communes mosellanes volontaires** ;

- les intervenants départementaux de la sécurité routière ont également participé à de nombreux événements (stands 2RM, journées tous publics, opérations en discothèques, boîtes de nuit, etc.).



Rallye moto - 14 septembre 2014

© préfecture de la Moselle

L'ÉTAT ACTIF POUR LA PROTECTION DES RISQUES

TRAVAUX ET SURVEILLANCE DANS LE BASSIN HOUILLER

La DREAL a poursuivi son action dans le **suivi et la gestion du risque lié au phénomène de remontées de gaz carbonique d'origine géochimique** (oxydation de la pyrite présente dans le massif gréseux). Ce phénomène a été constaté début 2009 dans certaines habitations de la cité Belle Roche à Cocheren et Freyming-Merlebach. Les opérateurs Après Mines de l'État, Geoderis et le BRGM/DPSM, restent mobilisés sur ce sujet. Aucune alerte gaz n'a été déclenchée sur les trois derniers trimestres de 2014 par les équipements de surveillance suivis par GEODERIS.

Le **dossier de construction de la station de pompage et de traitement des eaux minières Vouters à Freyming-Merlebach**, dont la mise en œuvre est prévue par l'arrêté préfectoral d'arrêt de travaux de la concession Sarre et Moselle, a fait l'objet de plusieurs avancées en 2014 dont le règlement des aspects fonciers. La station a pour but d'assurer la préservation du bâti - le pompage assurant un rôle de rabattement de nappe afin de protéger les zones vulnérables du risque de remontée des eaux souterraines - et la préservation de la qualité des masses d'eau. Les travaux ont été engagés en 2014.

La remontée des eaux dans le bassin houiller continue à faire l'objet d'un suivi attentif. Par ailleurs, un programme de révision des études relatives à la remontée de la nappe des grès du Trias inférieur (GTi) est engagé par GEODERIS à la demande de la DREAL, suite au constat d'une baisse sensible (20 à 25%) des volumes prélevés par les industriels et les collectivités depuis 2008.



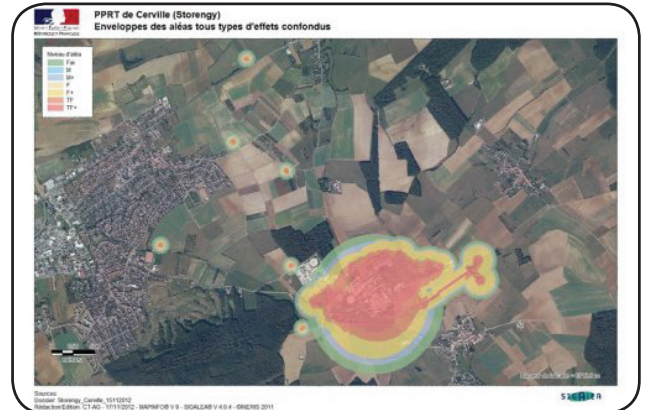
Station de pompage et de traitement des eaux minières
Vouters à Freyming-Merlebach

PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES

L'année 2014 a été particulièrement marquée en Moselle par les actions suivantes :

- Le **PPRT d'ArcelorMittal** a été approuvé en août 2014.

- **La société INEOS** ayant finalisé sa stratégie industrielle sur le site de Sarralbe fin juillet 2014, une stratégie de mesures supplémentaires (environ 35 M€) a pu être présentée au début du 4^{ème} trimestre aux personnes et organismes associés. Les travaux de rédaction d'un projet de règlement sont en cours.



PPRT ArcelorMittal - août 2014

- Les travaux préparatoires à la mise en œuvre des délaissements autour de l'**établissement d'Air Liquide** à Richemont se sont poursuivis avec un accord en octobre 2014 entre la mairie et le propriétaire du bâtiment d'activités pour une mise en œuvre du délaissement qui devrait avoir lieu au 2^{ème} semestre 2015.

- Un arrêté préfectoral de financement par défaut du PPRT de la **plate-forme de Carling** a été signé en octobre 2014 pour accélérer la mise en œuvre des mesures foncières (délaissement de plusieurs biens d'activité).

- **La directive européenne sur les émissions industrielles (IED)** est entrée en application en 2013 : le recensement effectué en 2014 a permis d'identifier les 84 établissements de la Moselle visés par la directive IED.



- L'action de recherche et réduction des substances dangereuses dans les rejets aqueux de certains établissements industriels en application de la Directive Cadre sur l'Eau qui prévoit en 2015 l'atteinte du bon état chimique de toutes les masses d'eau a été poursuivie. Fin 2014, 44 arrêtés préfectoraux ont été signés pour imposer une surveillance pérenne de certaines substances dans les rejets et 19 arrêtés ont été signés pour imposer des études technico-économiques de réduction des rejets de certaines substances. 12 études ont été remises en 2014.

- Le **diagnostic des sols au sein de tous les établissements sensibles** (établissements scolaires, crèches,...) construits sur ou à proximité de sites ayant accueilli des activités susceptibles d'avoir laissé une pollution des sols (sites BASIAS) est toujours en cours. Cette action, pilotée par la DREAL et le BRGM en lien avec l'ARS et le rectorat, concerne 13 établissements en Moselle.

PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS

La révision du plan de protection de l'atmosphère des Trois Vallées a été validée en juin 2014 en Conseil départemental de l'environnement et des risques sanitaires et technologiques (CODERST) de Moselle. Le dossier a ensuite été soumis à la consultation des collectivités de juillet à octobre 2014, puis à enquête publique début 2015.

PROTECTION DES CONSOMMATEURS

Pour **les contrôles non alimentaires**, l'accent a été mis en 2014 sur les auto-écoles, les garages et les agents immobiliers.

Du côté alimentaire, un travail partenarial avec le Conseil départemental de Moselle et la Chambre d'Agriculture de sensibilisation des producteurs rattachés à la charte « Mangeons mosellan » se poursuit.

Pour ce qui concerne la chaîne alimentaire, ce sont les contrôles des restaurations collectives qui ont été particulièrement mis à l'honneur en 2014.

La vérification des produits alimentaires en Moselle, c'est plus de 900 contrôles et 280 prélèvements.

A noter qu'aucune fraude d'ampleur n'a été mise en évidence en Moselle dans le domaine de la production et de la commercialisation alimentaire.



Logo «Mangeons Mosellan»
© Conseil Départemental de la Moselle

SANTÉ ANIMALE

La filière piscicole a été mise à mal en 2014 avec 2 foyers d'épidémie de septicémie hémorragique virale aux répercussions économiques indéniables pour les exploitants.

40 dossiers de protection animale ont été traités par ailleurs, dont les cas très particuliers d'agriculteurs en situation de détresse et incapables malheureusement d'apporter les soins nécessaires à leurs animaux.

En 2015 :

- un appel à candidature auprès des vétérinaires a été lancé afin de renforcer le maillage sanitaire des ruches suite à l'alerte d'*Aethina tumida* en Italie.
- deux rassemblements d'animaux d'ampleur en Moselle nécessitant l'accompagnement des professionnels : Terres de Jim du 11 au 13 septembre 2015, sur l'ancienne BA128, et la 28^{ème} exposition européenne d'aviculture du 13 au 15 novembre 2015 à Metz-expo.

Inspection sanitaire des abattoirs : 29 891 tonnes de carcasses ont été systématiquement contrôlées.

En 2014, l'action des services de l'État et l'implication des industriels du secteur ont permis le maintien du classement sanitaire de niveau I pour l'abattoir de Metz et niveau II pour celui de Sarrebourg.

Enfin, protéger les populations c'est aussi surveiller **la sécurité sanitaire des eaux de distribution publique**. Les presque 4100 prélèvements en 2014 permettent de dire que notre département atteint 90 % de conformité bactériologique et 98 % de conformité physico-chimique en matière de réseaux d'eau potable.

LA PROTECTION DES SALARIÉS

Une nouvelle organisation à l'Unité Territoriale DIRECCTE de la Moselle a été mise en place au 1^{er} octobre 2014 et s'articule autour de 3 unités de contrôle (UC) placées sous l'autorité de responsables d'UC et composées au total de 31 sections.

Par ailleurs, et dans le même temps, a été mise en place une unité de contrôle à compétence régionale, spécialisée dans la lutte contre le travail illégal, dont l'action dans ce domaine est complémentaire à celle des agents de contrôle de l'Unité Territoriale de la Moselle.

Les principales priorités en 2014 :

- **Santé et sécurité des travailleurs** dans le secteur du BTP et en particulier, prévention des risques de chute de hauteur.
- **Prévention des risques liés à l'inhalation de fibres d'amiante.**
- **Accompagner le dialogue social en entreprise** et contrôler les dispositifs assortis d'une pénalité (négociation dispositif « contrat de génération », égalité hommes-femmes notamment).
- **Lutter contre le travail illégal.**
- **Contrôler l'existence en entreprise des fiches de prévention** des expositions professionnelles.

LA LUTTE CONTRE L'IMMIGRATION ILLÉGALE

Le **plan départemental de lutte contre l'immigration irrégulière**, conformément aux instructions ministérielles, vise essentiellement des actions concernant la fraude documentaire, le travail illégal, les troubles à l'ordre public et les déboutés de la demande d'asile.

Ce dispositif s'inscrit dans le cadre d'une politique migratoire équilibrée :

- dans le respect des principes et valeurs de la République, en particulier **l'amélioration de l'accueil dans les préfectures, la restauration du droit d'asile, l'admission exceptionnelle au séjour des étrangers** qui satisfont aux exigences de la circulaire du 28 novembre 2012 ;
- dans le respect de l'État de droit et des décisions de justice en menant une **lutte active contre l'immigration irrégulière, en particulier par le démantèlement de filières et les retours de ressortissants de pays tiers**, dont les résultats obtenus sur le plan national au cours de l'année 2014 sont en augmentation.

L'ensemble des services concernés travaillent en partenariat permettant une cohérence d'actions et de résultats à l'échelle départementale, rapprochée à une échelle zonale et nationale.

Au 31 décembre 2014, 604 mesures d'éloignements ont été exécutées dont 239 départs avec l'aide au retour pour 2 171 mesures d'éloignement prononcées.

LE CENTRE DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE (CRA) DE METZ

Le **CRA de Metz**, ouvert depuis janvier 2009 à Metz près de la maison d'arrêt de Metz a une capacité de **98 places dont 70 places « hommes », 14 places « femmes » et 14 places « familles ».**

Deux comités de pilotage se sont déroulés les 18 juin et 11 décembre 2014.

Une réforme organisationnelle du greffe du CRA a été engagée en septembre 2014 avec l'ensemble des préfectures de la zone de Défense et de Sécurité Est.

Dans le cadre d'un protocole établi avec l'ensemble des services concernés (préfectures, procureur de la République, Tribunal de Grande Instance, Cour d'Appel de Metz), **le nouveau dispositif permet la sécurisation des dossiers des retenus et la transmission dématérialisée des pièces utiles par le greffe du CRA au JLD** ; ainsi il vise essentiellement :

- **à positionner le greffe du CRA en interlocuteur unique du**



greffe du JLD et de la Cour d'Appel, dans une logique d'interface avec les préfectures ;

- à confier au greffe du CRA la **gestion des demandes de vols aériens (routing) des retenus au CRA** ;

- à **améliorer le processus d'identification des étrangers** par la création d'une unité d'identification au sein du CRA.

750 personnes ont fait l'objet d'un placement au CRA de Metz en 2014 (majoritairement des hommes isolés, mais également quelques familles pour une seule nuit avant leur transfert à l'aéroport).

Un foyer pour rentrer au pays : le centre de préparation au retour accompagné

A Vitry-sur-Orne, le gouvernement expérimente un dispositif à destination des déboutés du droit d'asile : un centre d'hébergement dont l'objectif est d'accélérer les retours. Début de 2015, la préfecture de la Moselle s'est en effet portée volontaire pour tester cette initiative. Depuis trois ans, notre département connaît une forte progression du nombre de demandeurs d'asile. La plupart proviennent des Balkans (région considérée comme «sûre» par l'Ofpra). Ils sont en famille et l'écrasante majorité (90 %) d'entre eux voit sa demande rejetée en première instance et en appel.

Pour donner toutes leurs chances aux projets de retour de ces personnes, il est important de les accompagner, à la fois par un suivi personnalisé et un accès à toutes les informations utiles sur les conditions du retour, et par des aides financières adaptées pour faciliter leur départ et leur réinsertion sur place.

Cette expérimentation repose sur le principe du volontariat.

GAGNER LA LUTTE CONTRE LE CHÔMAGE EN SOUTENANT LES ENTREPRISES ET L'EMPLOI



Formation Service Civique - 17 avril 2014
© préfecture de la Moselle

2014 EST RESTÉE MARQUÉE, DANS UN CONTEXTE ÉCONOMIQUE FRAGILE, PAR UNE AUGMENTATION DU NOMBRE DE DEMANDEURS D'EMPLOI.

LE TAUX DE CHÔMAGE AU 4^{ÈME} TRIMESTRE 2014 ÉTAIT DE 10,8 % EN MOSELLE, EN PROGRESSION DE 0,4 POINT SUR LES 12 MOIS. IL EST SUPÉRIEUR AUX TAUX RÉGIONAL ET NATIONAL.

D'OÙ L'ENJEU TOUT PARTICULIER DU PACTE DE RESPONSABILITÉ ET DE SOLIDARITÉ SUR LE TERRITOIRE MOSELLAN. IL S'AGIT D'ENGAGER LES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET LES PARTENAIRES SOCIAUX DANS UN PROCESSUS D'AMÉLIORATION DE L'ÉCONOMIE, DE SOUTIEN À LA CROISSANCE ET DONC DE CRÉATION DE DAVANTAGE D'EMPLOIS.

L'ÉTAT À L'ÉCOUTE DES ENTREPRISES ET DE LEURS TERRITOIRES

Anticiper les mutations économiques et les accompagner, c'est avant tout être présent sur le volet de la formation des salariés, directement au travers de conventions avec les entreprises et cela a concerné 186 personnes ou de manière collective en œuvrant au niveau des branches. Par ailleurs, les **démarches visant à accompagner à l'échelle d'un territoire les évolutions de l'emploi** et des compétences se sont renforcées :

- sur le **bassin houiller** ;
- sur le **bassin de Thionville** en particulier avec le projet du CNPE de Cattenom.

Soutenir les entreprises en difficulté c'est aussi, par exemple, les aider par une procédure d'activité partielle lorsque la conjoncture économique le nécessite (398 demandes acceptées).

Un indicateur est porteur d'espoir : la **baisse des licenciements économiques de 12,6 %, cette année.**

Ces licenciements sont très majoritairement le fait d'entreprises de moins de 50 salariés (1 877 licenciements) et des entreprises en redressement ou liquidation judiciaire (50%).

9 plans de sauvegarde de l'emploi (PSE) ont été notifiés en 2014 (contre 7 en 2013), PSE ayant donné lieu à une intervention systématique des services ; la DIRECCTE a assuré un accueil et un appui permanent au bénéfice des représentants du personnel et de la direction des entreprises concernées.

COMMENT ASSURER LE RETOUR À L'EMPLOI ?

GRÂCE AUX CONVENTIONS D'ALLOCATIONS TEMPORAIRES DÉGRESSIVES (ATD)

Ces conventions **favorisent la reprise d'activité par des salariés licenciés pour motif économique**, en assurant une prise en charge partielle par l'État du différentiel de salaire dans l'emploi de reclassement, dans la limite de 300 € par mois sur 24 mois.

Ce dispositif est prioritairement mobilisé en faveur d'entreprises disposant de faibles moyens financiers.

28 conventions ATD conclues en 2014 (contre 9 en 2013) au bénéfice de 569 salariés potentiels.

GRÂCE AUX CONVENTIONS DE REVITALISATION

Destinées à revitaliser les bassins d'emploi touchés par des licenciements collectifs économiques d'entreprises de plus de 1000 salariés, ces conventions ont pour objectif la **création d'emplois en compensation des emplois « détruits »**.

7 conventions sont arrivées à terme en 2014 contribuant à la création de 813 emplois sur un objectif de création de 803 emplois.

6 conventions en cours de réalisation avec un objectif de création de 433 emplois.

GRÂCE AU CONTRAT DE SÉCURISATION PROFESSIONNELLE (CSP)

Le CSP, dont la mise en œuvre repose sur Pôle Emploi et son cotraitant (AFPA Transition) a pour objet, le **retour à l'emploi des salariés licenciés pour motif économique**, par la mise en place d'un **parcours et d'un suivi individualisés**, assortis d'une prise en charge financière et de la mobilisation de mesures propres à favoriser le reclassement (formation notamment).

GRÂCE AU PACTE LORRAINE

En près d'un an et demi de fonctionnement, l'État et le Conseil Régional de Lorraine ont examiné conjointement près de **300 dossiers au titre du PACTE LORRAINE**, dont **116 concernent le département de la Moselle**.

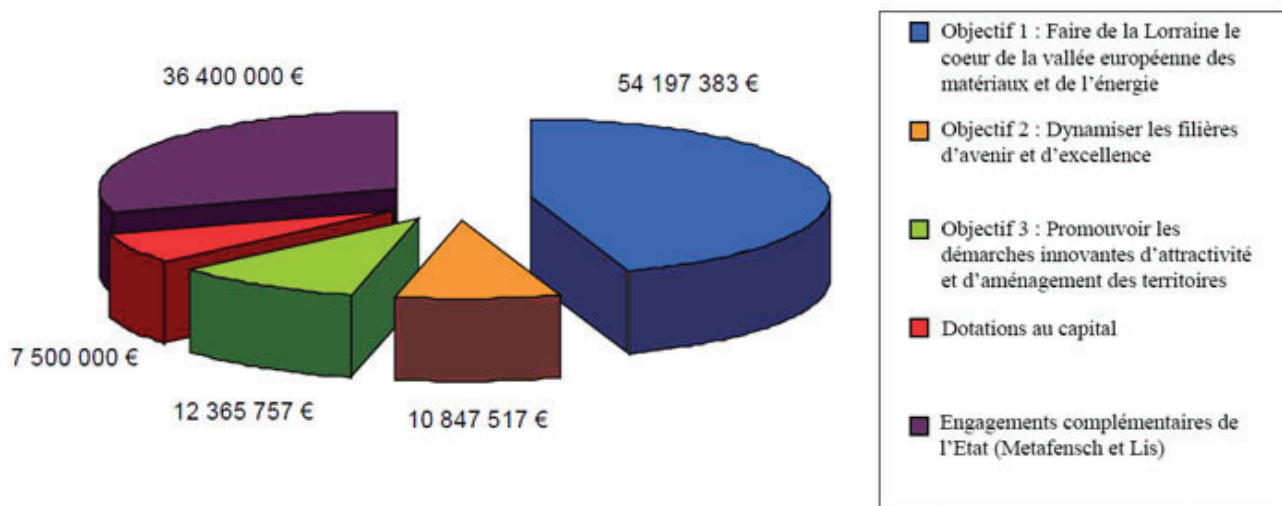
Plus de **200 projets ont bénéficié d'un financement par l'État, le Conseil Régional de Lorraine** et des acteurs publics et privés. L'État est intervenu financièrement auprès de 25 dossiers mosellans sur les 101 qu'il a soutenus jusqu'à présent.



Présentation du Pacte Lorraine - 8 décembre 2014 - Arsenal
© préfecture de la Moselle

BILAN CHIFFRÉ 2014

• Engagements financiers de l'Etat et du Conseil régional de Lorraine



LES POLITIQUES D'EMPLOI ET D'INSERTION

L'EMPLOI DES JEUNES

Les **6 Missions Locales de Moselle** favorisent l'insertion professionnelle des 18 065 jeunes accompagnés en 2014.

Le dispositif CIVIS a été mobilisé pour 2718 places.

1 183 emplois d'avenir ont été prescrits en 2014. Qualitativement, on note que la Moselle est très orientée vers les jeunes les moins qualifiés (89,7 % de niveau bac sans diplôme et moins). L'accent est également mis par les prescripteurs sur les jeunes issus des quartiers politique de la ville et sur la préparation anticipation de la sortie de ceux-ci du dispositif.

Les contrats en alternance sont malheureusement en recul de 5 %, tout comme les contrats de professionnalisation. Cependant, les nouvelles mesures incitatives décidées par le Gouvernement participeront certainement à l'amélioration de ces chiffres, car l'alternance constitue une voie efficace vers l'emploi, par l'acquisition d'une qualification et d'une expérience professionnelle qu'il faut soutenir, de manière partenariale.

2015 a vu la création des **contrats CIE-Starter** : un appui aux employeurs pour recruter des jeunes. Le contrat CIE-Starter est un **contrat aidé dans le secteur marchand à destination des jeunes rencontrant des difficultés d'insertion professionnelle**. Il a pour but, grâce à une aide financière à l'employeur, de faciliter l'accès durable à l'emploi des jeunes. Le montant de l'aide est fixé à hauteur de 45 % du SMIC horaire brut.



ACCÈS OU RETOUR À L'EMPLOI POUR LES PUBLICS LES PLUS FRAGILES

L'année 2014 a été marquée par la mise en œuvre de la **réforme du financement des Structures de l'Insertion par l'Activité Economique**. Il s'agissait de **simplifier les financements et de valoriser les efforts d'insertion** car désormais une partie des aides est liée aux résultats d'insertion des publics.

Cette réforme généralise l'aide au poste qui s'est substituée notamment dans les **Ateliers Chantiers d'Insertion (ACI)** aux contrats aidés et aux autres aides antérieures.

En 2014, en Moselle :

- les **77 ACI** portés par 37 structures ont bénéficié d'un financement État de 4,3 M€ (352 aides au poste) auxquels s'ajoute le financement de **1 126 CAE** sur le 1^{er} semestre 2014 ;

- les **10 Associations Intermédiaires ont mis à disposition des entreprises et particuliers près de 3 500 personnes** (soit près de 511 équivalents temps plein) et ont bénéficié de financement État à hauteur de près de 455 000 € ;

- les **9 Entreprises d'Insertion ont employé 171 équivalents temps plein** et ont bénéficié de financement État à hauteur de 1,9 M€ ;

- les 3 Entreprises de Travail Temporaire d'Insertion ont bénéficié d'une aide de 357 000€ destinés à **financer 9 postes d'encadrants**.

Enfin, **11 structures ont bénéficié de 157 800 € au titre du Fonds Départemental d'Insertion** pour répondre à des besoins conjoncturels de financement.



Au total, les financements État au titre de l'Insertion par l'Activité Economique en 2014 sont de 7,21 M€ auxquels s'ajoutent le **coût de la prise en charge des salariés en contrat aidé (CAE) dans les ACI**.

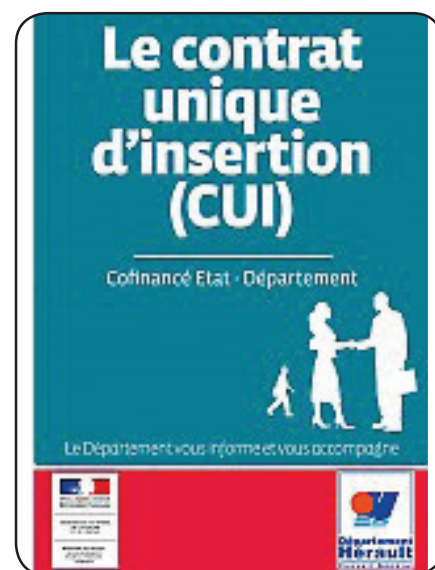
A ces financements État, s'ajoutent en 2014 **le soutien financier du Conseil Départemental aux SIAE et plus particulièrement aux ACI, à hauteur de près de 5 M€** (aide au tutorat technique, CAE signés en 2013 et se poursuivant en 2014 pour les bénéficiaires du RSA, auxquels s'ajoutent 225 000 € au titre du cofinancement des aides au poste).

LES CONTRATS AIDÉS

4 183 CUI-CAE ont été prescrits en 2014 dans le secteur non marchand, dont 21 cofinancés par le Conseil Départemental, soit un financement total de 30,2 M€ en AE et 16,5 M€ en CP.

La baisse constatée par rapport à 2013 (6 764 CUI-CAE) s'explique par l'arrêt des prescriptions dans les ateliers chantier d'insertion des CAE à compter du 1^{er} juillet 2014 dans le cadre de la réforme du financement de l'IAE (mise en œuvre du nouveau support juridique qu'est le contrat de travail à durée déterminée d'insertion).

Sur le plan qualitatif le dispositif des contrats aidés (CIE, CAE) a fortement bénéficié aux publics prioritaires (77,5% de demandeurs d'emploi de longue durée, 33% de bénéficiaires de minima sociaux, 30,4% de seniors dans les CAE).



EMPLOI DES TRAVAILLEURS HANDICAPÉS

2014 a vu le rapprochement de 3 structures mosellanes et une 1 structure meurthe-et-mosellane pour fonder **LORRAINE ATELIER, dont le siège est situé en Moselle**. La Moselle compte donc actuellement **8 entreprises adaptées** (contre 10 en 2013), sans diminution de l'offre de service et d'insertion des TH mosellans.

En 2014, les 8 entreprises adaptées et 2 centres de distribution de travail à domicile de Moselle ont bénéficié de 707 717 € de subventions spécifiques et de 3 843 641 € au titre de l'aide au poste correspondant à 277 équivalent temps plein / travailleurs handicapés salariés en moyenne sur l'année 2014.



EMPLOI DE SERVICES AUX PERSONNES

Au 31 décembre 2014, il y avait en Moselle **331 organismes de services à la personne parmi lesquels 59 étaient agréés**.

63% de ces 331 organismes ont déclaré au 18 juin 2015 (fin de la campagne au 31 juin) avoir effectué 4 496 568 heures d'intervention au total, dont 351 950 heures en mode mandataire et 4 144 618 heures en mode prestataire.

Ces heures d'intervention correspondent à 2 798 intervenants en équivalent temps plein (4 496 568/1 607 heures), mais le nombre d'intervenants déclarés est de 6 435 en décembre 2014 (813 en mode mandataire, donc salariés du particulier employeur, et 5 622 en mode prestataire). Un intervenant SAP dans le département de la Moselle correspond donc en moyenne à 0,43 ETP.

AMÉNAGER ET PROTÉGER LE TERRITOIRE POUR UN DÉVELOPPEMENT DURABLE, MAÎTRISÉ ET ÉQUILIBRÉ



Nouveau port de Metz © CCI Moselle

RÉDUIRE LES INÉGALITÉS SPATIALES, TEL EST L'ENJEU D'UN AMÉNAGEMENT ÉQUILIBRÉ DE LA MOSELLE. VOILÀ POURQUOI LES SERVICES DE L'ÉTAT VEILLENT À LA COHÉRENCE DES PROJETS, DANS L'OBJECTIF D'UN DÉVELOPPEMENT DURABLE DES TERRITOIRES MOSELLANS, TANT URBAINS QUE RURAUX.

LES INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES

Le projet A31Bis figure dans les premières priorités du rapport de la commission mobilité 21. Cette commission a été chargée par le Gouvernement de redéfinir les priorités d'investissement du Schéma National des Transports (SNIT). Ce projet prévoit notamment la mise à 2x3 voies de l'autoroute A31 de Bouxières aux Dames en Meurthe-et-Moselle jusqu'à l'échangeur de Fey en Moselle, la reprise des échangeurs de Fey et d'Haucourt, la création de la liaison A30-A31 à 2x2 voies et la mise à 2x3 voies de l'A31 entre Thionville et la frontière luxembourgeoise avec une exploitation multimodale.

En 2014, les services de la DREAL se sont attachés à la **préparation du dossier de saisine de la Commission Nationale du Débat Public (CNDP)**. La saisine de la CNDP a été faite en octobre 2014. La CNDP a décidé de réaliser le débat public en 2015.

Les travaux de mise à 2x2 voies de la RN 61 entre Sarreguemines et l'autoroute A4 sont terminés (paiement en 2014 : 5,644 M€). La mise en circulation a été faite fin 2014.

Les études de projet de la mise à 2x2 voies de la RN 4 entre St Georges et Héming se sont poursuivies et sont terminées. Les études environnementales sont également terminées et l'arrêté du Conseil National de la Protection de la Nature a été obtenu. Les travaux commenceront au 4^{ème} trimestre 2015.

Les études de projet de la mise à 2x2 voies de la RN 52 entre le giratoire de Rombas et le giratoire de Jailly (VR52) sont terminées ainsi que les procédures environnementales. Les acquisitions foncières sont en cours. Les travaux devraient commencer fin 2015/début 2016.

DÉPLACEMENTS / TRANSPORTS COLLECTIFS / INTERMODALITÉ

Les résultats de l'appel à projets « *transports collectifs et mobilité durable* », lancé en mai 2013, ont été communiqués le 18 décembre 2014 par Ségolène Royal, ministre de l'Écologie, du Développement Durable et de l'Énergie et Alain Vidalies, Secrétaire d'État des Transports, de la Mer et de la Pêche.

Sur les 450 M€ d'engagements de l'État sur le budget de l'AFITE, on dénombre 4 dossiers lorrains retenus :

- la mise en place d'un **Transport en Commun en Site Propre (TCSP)** présenté par le Syndicat Mixte des Transports



Urbains de Thionville sur son périmètre de transport urbain ;

- le **projet de parking vélos sécurisé de 100 places**, sous maîtrise d'ouvrage de la commune de Thionville ;

- le **projet de « mobilité durable »** déposé par la Communauté d'Agglomération de Metz Métropole pour optimiser son réseau de transport urbain « LE MET' » ;

- le financement d'une **étude de faisabilité approfondie pour l'extension du réseau transfrontalier de tram-train dans la Métropole SaarMoselle** pilotée par le GECT Eurodistrict SaarMoselle.

L'étude, lancée le 9 juillet 2014 et dont la durée est estimée à 12 mois, doit confirmer la faisabilité du projet de tram-train transfrontalier (entre Forbach et Sarrebruck) inscrit dans les préconisations du SCOT du Val de Rosselle.

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

L'année 2014 fut une année de transition entre le **Contrat de Projet Etat Région 2007-2013** et le **Contrat de Plan 2015-2020**.

CONTRAT DE PROJET ETAT-RÉGION 2007 - 2013

Dans le cadre du Volet territorial, 3 dossiers ont été engagés, en 2015, pour un montant de 635 447€ :

- création d'une maison de santé pluridisciplinaire à Metzervisse (138 700€) ;
- création des jardins de Pingret (346 747€ - opération depuis annulée) ;
- création de 3 micro-crèches par la communauté de communes de l'Arc Mosellan (150 000€).

Dans le cadre du volet après-mines, l'État a poursuivi son effort de **rénovation des voiries et réseaux** dans les anciennes cités minières et sidérurgiques. 3 projets ont été financés (Algrange, Rosselange et Behren les Forbach) représentant la somme de 1 449 452 €.

Au titre du volet métropolitain, 4 dossiers ont également été soutenus pour un montant de 438 360€ :

- l'aménagement d'un centre de ressources et d'une serre pédagogique porté par le SYDEME ;
- la création d'une passerelle cyclable et piétonnière sur l'Albe (commune de Sarralbe) ;
- la réalisation d'une zone de loisirs le long de la Sarre (Grosbliedersstroff) ;
- l'action d'ingénierie pour le projet métropolitain porté par le GECT Eurodistrict SarrMoselle.

La Moselle est éligible aux crédits de la **Convention Interrégionale du Massif des Vosges**. A ce titre, deux dossiers ont pu être financés, en 2014, pour un montant de 90 665€ :

- création de la maison du calendrier pour la paix (commune de Schorbach) ;
- création d'un laboratoire de pâtes alimentaires par un agriculteur.

Le contrat de projet Etat-Région 2015-2020

Le Contrat de Plan entre l'État et la Région, permettant de mobiliser à parité un montant de 318,521 M€ sur la période, s'articule autour de 3 objectifs thématiques :

- Objectif thématique 1 : compétitivité et efficacité de l'économie Lorraine ;
- Objectif thématique 2 : développement durable et transition écologique et énergétique ;
- Objectif thématique 3 : attractivité régionale et développement équilibré de tous les territoires lorrains.

Bien entendu, l'emploi, priorité de l'action gouvernementale, est abordé de manière transversale dans toutes les thématiques.

Les **thématiques retenues** sont les suivantes :

- l'enseignement supérieur (dont la vie étudiante), la recherche et l'innovation ;
- les filières d'avenir et l'usine du futur ;
- la mobilité multimodale ;
- la couverture du territoire par le très haut débit et le développement des usages du numérique ;
- la transition écologique et énergétique.

Le contrat comprend aussi un **volet territorial élargi prenant en compte la diversité des territoires** (2 pôles métropolitains du Sillon Lorrain et de Moselle-Est, les territoires ruraux, l'espace frontalier et au-delà la Grande région dans ses relations avec la Lorraine).

Les axes de travail porteront sur **6 sous-thèmes** :

- accompagner des territoires en difficulté socio-économique et en reconversion ;
- soutenir les coopérations territoriales structurantes (développement de fonctions métropolitaines) ;
- accompagner la revitalisation des territoires ruraux (amélioration de l'offre et de l'accessibilité aux services et équipements, développement des fonctions de centralité) ;
- soutenir les coopérations transfrontalières et grand-régionales ;
- soutenir le renouvellement urbain et les quartiers de la politique de la ville ;
- se doter des outils d'action et de connaissance du foncier sur les territoires.

L'ensemble de ces thématiques recoupe en quasi-totalité les objectifs thématiques fixés par la Commission Européenne pour l'élaboration des nouveaux programmes opérationnels.

LES FONDS EUROPÉENS (FEDER)

Au titre des **Fonds Européens (FEDER) pour l'année 2014, 33 dossiers mosellans ont été soutenus**, représentant un montant de subventions de l'ordre de 9 068 703 €.

Le champ d'intervention recoupe aussi bien le secteur agricole que les aides aux entreprises ou encore le développement du numérique tous secteurs confondus ou encore les énergies renouvelables. Ont ainsi pu être soutenus des projets tels que :

- mise en service d'un **système de billettique interopérable pour les véhicules du réseau du SMITU (Thionville)** ;
- acquisition d'**équipements scientifiques et technologiques de caractérisation pour la plate-forme d'innovation Institut Lafayette** ;
- mise en œuvre d'un **réseau FTTH sur le territoire de la Communauté de Communes du Saulnois** ;
- **résorption de zones blanches numériques** ;
- construction d'un **centre d'hébergement et de réinsertion sociale de 24 places à Sarreguemines** (Sarreguemines confluences habitat) ;
- création d'une **résidence sociale et pension de famille dans un éco-quartier** à mixité sociale au cœur de Yutz.



LES POLITIQUES EN FAVEUR DES TERRITOIRES RURAUX

LA DOTATION D'ÉQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX (DETR)

L'État participe aussi au développement territorial des collectivités, en particulier des communes, grâce à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux.

La Moselle a ainsi bénéficié en 2014 d'une enveloppe de **8 955 621 €, permettant ainsi le financement de 213 opérations.**

37% des financements ont concerné des projets en matière scolaire ou périscolaire, 30% des investissements sur le patrimoine bâti des collectivités, 9% les opérations relatives aux loisirs, au sport et au tourisme et 8% le développement économique.

APPEL À LA MANIFESTATION D'INTÉRÊT CENTRES-BOURGS (AMI)

Cette expérimentation nationale, destinée à **revitaliser les centres-bourgs**, a été lancée conjointement par les ministères de l'Outre-Mer, du Logement et de l'Égalité des Territoires et de la Décentralisation et de la Fonction Publique, le 23 juin 2014.

La démarche vise plus précisément à :

- **dynamiser l'économie des bassins de vie ruraux et périurbains**, en développant des activités productives et résidentielles ;
- **améliorer le cadre de vie des populations**, en offrant notamment des logements de qualité et un meilleur accès aux services de proximité ;
- **accompagner la transition écologique des territoires** et limiter l'artificialisation des sols liée à l'étalement urbain.

L'AMI est **piloté par le CGET et le budget dédié est composé de crédits FNADT** pour accompagner les collectivités lauréates dans l'élaboration et le suivi de leur projet de revitalisation, de crédits d'aide à la pierre et de crédits de l'ANAH pour l'amélioration du parc de logements privés.

En Moselle, une candidature a été retenue en novembre 2014, celle de **Sierck-les-Bains et de la Communauté de Communes des Trois Frontières.**

Son projet s'articule autour d'un volet social (logement), d'un volet économique (actions d'accompagnement des entreprises, installation et développement d'entreprises artisanales) et d'un volet touristique (route de la brocante).

LES RESTRUCTURATIONS MILITAIRES

L'État accompagne, depuis 2008, les **collectivités touchées par les restructurations militaires**, grâce aux **contrats de redynamisation des sites de défense (CRSD) de Metz et son agglomération et de Dieuze**, et au **Plan local de redynamisation (PLR) de la Moselle**, pour lesquels 49 M€ de crédits spécifiques ont été accordés.

En 2014, **2 nouvelles opérations**, pour un montant de 5M€, ont été engagées dans le cadre du CRSD de Metz : **équipements de l'institut Lafayette** (subvention de 2,2 M€), et financement du **déplacement du répéteur**

dans le cadre de la préparation de la construction du futur centre des Congrès (subvention de 2,8 M€ au profit de RFF).

Le soutien de l'État se traduit également par l'**accompagnement de la reconversion des emprises militaires libérées, notamment la BA 128 de Metz Frescaty**, et l'**aide aux entreprises** qui souhaitent s'implanter sur les territoires qui ont connu des restructurations militaires. Ainsi, en 2014, 134 000 € d'aides directes aux entreprises ont été accordées à 3 entreprises.



Inauguration Institut Lafayette - 26 mai 2014
© préfecture de la Moselle

Le CRSD de Metz, après une prolongation signée en janvier 2014, **a pris fin le 8 juillet 2015**. **Celui de Dieuze a bénéficié en mai 2015 d'une prolongation de 2 ans, jusqu'au 8 décembre 2016**. Par ailleurs, un avenant au PLR de la Moselle, prolongeant sa durée jusqu'au 31 janvier 2016 a été signé à l'été 2014.

Les restructurations militaires engagées ultérieurement n'ont pas eu d'impact en Moselle, qui a gardé ses effectifs militaires. L'ensemble des implantations militaires a été maintenu, voire renforcé par les dernières mesures gouvernementales.

Ainsi, la caserne Colin à Montigny-lès-Metz va être réutilisée et accueillera les jeunes du **Service Militaire Volontaire**. Le site doit monter en puissance sur 2 à 3 ans et devrait accueillir les 100 premiers jeunes volontaires en octobre 2015, pour atteindre 510 jeunes dès 2016, à la fin de l'expérimentation.

LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT COMMERCIAL (CDAC)

Enfin, la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) a examiné **21 dossiers en 2014**, en 10 réunions, **concernant 23 580 m² de surface de vente**.

LA PROTECTION DU PATRIMOINE

Des **opérations de restauration significatives** ont été menées ou poursuivies en faveur des monuments historiques de Moselle : aqueduc gallo-romain d'Ars-sur-Moselle (restauration des piles), Direction régionale des affaires culturelles de Lorraine à Metz (première tranche de la restauration des façades et de la porte de la place Saint-Etienne), château d'Aulnois sur Seille (couvertures), citadelle de Bitche (front sud), restauration du pont-levis et des terrasses du château de Manom, achèvement des travaux effectués sur l'église Saint-Eucaire, réfection de la toiture de l'Hôtel de ville de Phalsbourg, restauration des façades du couvent des Récollets à Hombourg-Haut, intervention en urgence au château de Charleville-sous-bois (toiture et menuiserie).



Réfection de la toiture de l'Hôtel de ville de Phalsbourg - 2014 © Mairie de Phalsbourg



Restauration aqueduc gallo-romain d'Ars-sur Moselle - 2014
© Anthony Koenig

De nouvelles mesures de protection au titre des monuments historiques mosellans ont été décidées en 2014, avec l'inscription de deux bâtiments de l'ensemble industriel Bataville à Moussey-Réchicourt-le-Château et le classement de l'église Saint-Maximin de Boust.

Dans le secteur de l'archéologie, en particulier de **l'archéologie préventive**, plusieurs opérations de fouilles ont apporté des connaissances significatives en 2014 : Richemont (occupation à l'âge du fer et zones de foyer du 18^{ème} siècle), Zac de Kampfen, Woippy (structures d'habitat mérovingien et une partie de l'enceinte de la fosse du château (15^{ème}-16^{ème} siècle)).

D'autres fouilles programmées dans l'intérêt de la recherche scientifique ont été menées, comme à Marsal, où la muséographie du musée du sel a été revue. Les objets mobiliers découverts sur ce site ont fait l'objet d'une présentation renouvelée au musée du Sel, dans le cadre d'une convention entre le musée des Antiquités Nationales de Saint-Germain-en-Laye et le Conseil Départemental de la Moselle.

En 2014, la concrétisation du projet de Centre de Conservation et d'Étude de Lorraine a mobilisé tout particulièrement le service régional de l'archéologie. Destiné à remplacer l'actuel dépôt de fouilles de Scy-Chazelles, il s'inscrit dans un projet plus large, celui du PRIAM (Pôle de Recherches Interdisciplinaires Archéologiques de Moselle). Ce dernier réunira sur un même site l'ensemble de la chaîne opératoire, de la fouille au musée.

ACTIVITÉS DES SECTEURS D'INTERVENTION CULTURELLE

La vitalité du secteur des **arts plastiques** s'est confirmée en 2014, avec la concrétisation de projets d'ampleur, participant à l'aménagement culturel du territoire, comme celui du **développement du site pluridisciplinaire de Meisenthal**, inscrit au PACTE Lorraine. Le concours d'architecture a permis de désigner fin 2014 les agences SO-Il et Freaks pour la réalisation du projet.

L'innovation est également soutenue à travers le projet messin « TCRM Blida », nouvelle plateforme de production artistique et d'innovation créative et numérique.



Visite du Site de Meisenthal - Mars 2014
© préfecture de la Moselle



Cérémonie Hommage à Jean Moulin - Juillet 2014
© préfecture de la Moselle

A l'occasion de la **cérémonie de commémoration de la mort de Jean Moulin** a été inaugurée l'œuvre lui rendant hommage, issue d'une commande publique initiée par la préfecture de la Moselle, réalisée par le sculpteur allemand Stephan Balkenhol et installée dans le hall de la gare de Metz.

Deux scènes de **musiques actuelles** ont été soutenues par le ministère de la Culture et de la Communication : la Boîte à Musiques à Metz et le Gueulard + à Nilvange.

Par ailleurs, la DRAC a soutenu les activités développées par le Centre International « les chemins du baroque » à Sarrebourg.

Le **secteur des musées** a vu l'achèvement du musée de Gravelotte, Musée de France, soutenu dans le cadre du plan Musées.

D'autres investissements substantiels ont été dédiés au **livre et à la lecture**, notamment à travers l'aide accordée à la ville de Thionville à l'occasion du programme de Bibliothèque Numérique de Référence du sillon lorrain, inscrit au PACTE Lorraine. Le projet de médiathèque/ Centre Social porté par la ville de Metz dans le quartier de la Patrotte est soutenu. Une autre action a été encouragée, celle du réseau départemental de lecture publique de Moselle, notamment pour favoriser l'accessibilité de l'offre au public en situation de handicap.

On peut rappeler que des **contrats territoriaux d'éducation artistique et culturelle** ont été signés en Moselle, avec les villes de Metz et Talange, ou sont en préfiguration, avec le Syndicat intercommunal pour l'ACBHL de Forbach.

LA PRÉVENTION CONTRE LE BRUIT

Le pilotage de l'Observatoire du bruit et le suivi de la réalisation des cartes de bruit stratégiques et des Plans de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) sont établis par l'État et les collectivités concernées (Conseil départemental, EPCI, communes) et en liaison avec les gestionnaires d'infrastructures de transport (DIR Est, RFF, SANEF, CD57, communes).

En 2014, pour la 1^{ère} échéance, le PPBE voies communales de Metz et Montigny-lès-Metz a été réalisé, le PPBE de la CC Orne Moselle a été approuvé et publié (le PPBE de Briey a été approuvé et publié, le PPBE de Moutiers a été approuvé).

En 2014, pour la 2^{ème} échéance, le PPBE État du réseau routier, autoroutier et ferroviaire a été approuvé et publié, les cartes de bruit du réseau routier départemental ont été arrêtées, le PPBE de Thionville a été approuvé et publié.

ÉNERGIES RENOUVELABLES

Les services de l'État sont fortement mobilisés sur les enjeux « biodiversité et paysage » pour les projets éoliens en Moselle, ainsi que ceux situés, de part et d'autre, de la frontière avec l'Allemagne.

Fin 2014, le total des éoliennes autorisées est de 145 en Moselle :

- 97 sont en service ;
- 48 disposent d'un PC mais ne sont pas encore en fonctionnement.

LA PROTECTION DU FONCIER ET L'URBANISME

Les SCOT de l'Arrondissement de Sarreguemines, de l'Agglomération thionilloise et de l'Agglomération messine ont respectivement été approuvés les 23 janvier, les 27 février et 20 novembre 2014.

La commission départementale de consommation des espaces agricoles (CDCEA) s'est réunie 10 fois en 2014 dont 3 par consultation électronique. Lors de ces séances, 21 documents locaux d'urbanisme et 26 permis de construire ont été examinés. La CDCEA a également été consultée sur le SCOT de Metz et s'est auto-saisie pour se prononcer sur le projet stratégique opérationnel de l'opération d'intérêt national Alzette-Belval.

Le dispositif de la loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (ALUR) qui exige un avis systématique de la CDCEA sur les secteurs de taille et de capacités d'accueil limités (STECAL) à l'intérieur de zones agricoles ou naturelles est entré en vigueur en 2014. La CDCEA doit vérifier que le recours aux STECAL reste exceptionnel avec une ouverture à l'urbanisation très limitée.

La loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014 a créé une commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) amenée à remplacer la CDCEA en 2015, à la publication du décret. La CDPENAF va étendre le champ de la CDCEA aux espaces naturels et forestiers. De nouveaux membres représentants de la profession forestière intégreront la CDPENAF.

LA MISSION INTERSERVICES DE L'EAU ET DE LA NATURE (MISEN)

La MISEN réunit l'ensemble des services de l'État et les établissements publics en charge des politiques de l'eau et de la nature : DDT, DREAL, DDPP, ARS, Agence de l'Eau, ONEMA, ONCFS. Elle associe le Conseil départemental. La MISEN a présenté ses activités et priorités d'action à l'occasion du « comité stratégique » présidé par le Préfet le 21 mai 2014, associant les représentants des parquets avec les vice-procureurs, les sous-préfets, le Conseil départemental et la DRAAF.

Ce comité a été l'occasion de signer un protocole quadripartite Préfecture-parquets-ONE-MA-ONCFS portant sur les procédures de contrôles avec suites administratives et judiciaires.

LES AIDES VERSÉES AU TITRE DE LA POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE

1^{ER} PILIER

	Demandes déposées	Paiements au 31/12/2014
Aides découplées	2731	69 645 776 €
Aides supplémentaires aux protéagineux	386	752 140 €
Aides à l'AB	141	941 772 €
Lait de montagne	9	25 334 €
Veaux sous la mère, veaux bio	1	178 €
Prime à la vache allaitante	944	5 036 975 €
Aides ovines et caprines	159	1 214 539 €

2^{ÈME} PILIER

	Demandes déposées	
PHAE	139	10 696 ha
MAE rotationnelle	230	37 774 ha
MAE territorialisée	330	4 493 ha
MAE apiculture	18	4 246 ruches
MAE protection races menacées	15	121 bovins
MAE conversion à l'AB	20	1 881 ha

Les demandes d'aides ICHN (indemnité compensatoire de handicap naturel) sont en légère hausse, avec cette année 464 demandes d'aides instruites en DDT pour un montant de plus de 1,4 million d'euros.

L'INSTALLATION DES JEUNES AGRICULTEURS

Le nombre d'installations est en forte hausse par rapport à 2013 avec **58 jeunes installés** dont 51 avec les aides de l'État (29 installations aidées en 2013). La moyenne de la **Dotation Jeune Agriculteur (DJA) s'élève à 14 317€ par dossier**. Ces installations se font sur la base d'un Projet Professionnel Personnalisé (PPP), validé par le Préfet, en relation avec deux conseillers d'entreprise de la Chambre d'Agriculture.

LES AIDES À L'INVESTISSEMENT

Ces aides font partie du **PDRR 2014-2020** et sont **cofinancées par le FEADER**.

- **Le plan de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE)** finance les investissements liés à la construction ou rénovation de bâtiments d'élevage, de stockage de fourrages ou encore de gestion d'effluents.

En 2014, **28 dossiers** ont été engagés pour un montant total de subventions de 629 109 €.

- **Le plan de performance énergétique (PPE)** finance des investissements permettant la réduction de la consommation d'énergie. *Exemple : pré refroidisseur à lait, chaudière biomasse.* En 2014, **9 dossiers** ont été engagés pour un montant de subventions de 54 866 €.

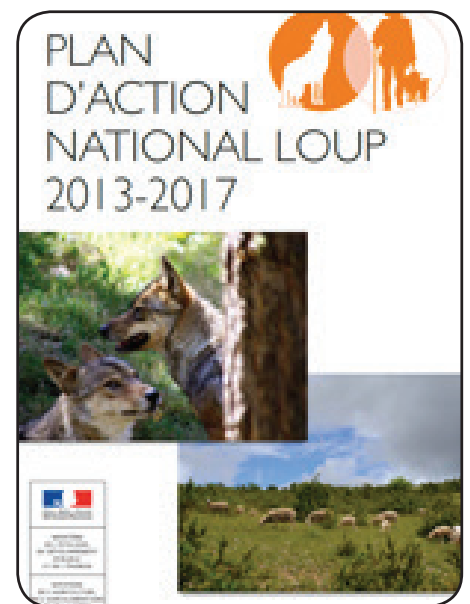
- **Le plan végétal pour l'environnement (PVE)** a pour objectif de soutenir la réalisation d'investissements spécifiques permettant aux exploitations agricoles de mieux répondre aux exigences environnementales dans le domaine des productions végétales. *Exemple : bineuse, herse étrille, aménagement de l'aire de remplissage du pulvérisateur.*

En 2013, **4 dossiers** ont été engagés pour un montant de subventions de 12 837 €.

MISE EN OEUVRE DU PLAN NATIONAL LOUP

L'année 2014 aura été marquée par l'arrivée du loup en Moselle. Sa présence du 30/01/2014 au 20/05/2014 s'est manifestée par **11 attaques sur troupeaux domestiques faisant un total de 33 ovins et 1 bovin tués.**

La DDT a mis en place **deux instances de concertation** destinées d'une part, à assurer une **diffusion des informations en temps réel aux différents partenaires**, d'autre part, à **définir conjointement les mesures de protection des troupeaux et d'intervention** à mettre en œuvre dans le cadre du plan national loup.





Visite de Michèle DELAUNAY, Ministre déléguée aux Personnes âgées et à l'Autonomie - janvier 2014 -
© préfecture de la Moselle

EN MOSELLE, LES SERVICES DE L'ÉTAT SE MOBILISENT POUR PORTER DES POLITIQUES PUBLIQUES DE SOLIDARITÉ, DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL ET DE PROMOTION DE L'ÉGALITÉ FAVORISANT LA COHÉSION SOCIALE. LUTTER CONTRE LES INÉGALITÉS DE TOUTES LES FORMES D'EXCLUSION OU DE DISCRIMINATION, MENER DES ACTIONS DE PRÉVENTION, RÉDUIRE LES DISPARITÉS, VISER À INSÉRER TOUTES LES PERSONNES EN SITUATION PRÉCAIRE, TELS SONT LES ENJEUX D'UN «VIVRE ENSEMBLE» RÉUSSI, DANS UN ESPRIT DE CORESPONSABILITÉ.

L'IMMIGRATION ET L'INTÉGRATION

Au 31 décembre 2014, **57 936 ressortissants étrangers et détenteurs d'un titre de séjour résidaient en Moselle** soit une augmentation de 4 % par rapport à 2013, sachant que les communautaires n'ont pas obligation de détenir un titre.

18 757 titres et documents de séjour ont été produits.

49 414 étrangers ont été reçus en préfecture, 10 589 en sous-préfecture de Forbach et 9 851 en sous-préfecture de Thionville.

L'expérimentation des guichets sur rendez-vous mise en place en 2013 s'est poursuivie, à la satisfaction des usagers comme des agents, en 2014, ce qui a conduit à sa généralisation en décembre 2014. Depuis cette date, et après une période transitoire de coexistence des deux modalités d'accueil, les étrangers sont désormais reçus exclusivement sur rendez-vous à la préfecture de la Moselle.

Ce nouveau mode de fonctionnement a considérablement amélioré la qualité de l'accueil des étrangers.

L'amélioration du service rendu aux usagers s'est traduite également par la **réduction des délais de délivrance des titres de séjour** qui s'élèvent, pour 2014, respectivement à **75 jours pour les premières demandes** en deçà de l'objectif national fixé à 90 jours, et **35 jours en moyenne pour les renouvellements**.

L'immigration familiale qui consiste en l'accueil de conjoints de français, de parents d'enfants français et de regroupement familial, est demeurée stable en 2014 : **2 038 demandes ont été réceptionnées** dont 208 au titre du regroupement familial et 2167 titres (premières demandes et renouvellements) délivrés.

148 visas de régularisation ont été délivrés à des conjoints de français non munis du visa réglementaire d'établissement sur le territoire français alors que 12 d'entre eux se sont vu opposer un refus de séjour. Le recours à la procédure dérogatoire permettant au conjoint de français de bénéficier, sous conditions, du droit au séjour sans avoir obtenu au préalable le visa requis est également stable.

Pour ce qui est de la gestion des **demandes de séjour pour raisons médicales**, en 2014, la préfecture a reçu **756 demandes** d'admission au séjour, ce qui représente une augmentation de 100% par rapport à l'année 2013.

L'ARS a instruit 904 dossiers et émis 336 avis favorables.

Le pôle « soins » a délivré 175 premières cartes de séjour temporaire aux étrangers admis au séjour en raison de leur état de santé et 46 cartes à leurs accompagnants.

En revanche, **282 refus de séjour assortis d'une obligation de quitter le territoire français ont été pris** et 148 demandes de réexamen ont donné lieu à la confirmation de l'obligation de quitter le territoire français.

En ce qui concerne l'accueil des étudiants, la convention cadre conclue entre la Région Lorraine et l'Université de Lorraine fixe les relations partenariales mises en œuvre au niveau de chaque préfecture afin de simplifier et améliorer les conditions d'accueil des étudiants.

Du mois d'août à fin décembre 2014, la préfecture de la Moselle a assuré sur le campus du Saulcy, en liaison avec la Direction des relations internationales et européennes de l'Université, un accueil permanent délocalisé sur rendez-vous, reconductible à chaque rentrée universitaire.

Ce nouveau dispositif qui a montré son efficacité en termes de **réduction du délai de traitement des dossiers**, permet de procéder, sur place, à la **vérification de la complétude des dossiers, à l'enregistrement et à l'enrôlement biométrique**. En raison du tarissement progressif des flux, la permanence est réduite à une journée hors la période précitée.

Depuis la rentrée universitaire 2013-2014, **1 157 titres de séjour** (premières demandes et renouvellements) ont été délivrés dont 43 en faveur de scientifiques chercheurs, 112 cartes pluriannuelles.

L'Université de Lorraine, à Metz, accueille 2 910 étudiants étrangers dont 2 075 hors Union européenne, en légère augmentation par rapport à l'année précédente.

Pour ce qui est de l'immigration professionnelle, l'activité de la DIRECCTE a donné lieu à :

- 162 accords et 218 refus pour demande d'autorisation de travail ;
- 91 accords et 2 refus pour autorisation provisoire de travail de plus de trois mois.

Quant à l'admission exceptionnelle au séjour en France, le dispositif mis en place, suite à l'entrée en vigueur de la circulaire du 28 novembre 2012 relative aux conditions d'examen des demandes d'admission au séjour déposées par des ressortissants étrangers en situation irrégulière, a été aménagé. Les intéressés doivent désormais faire parvenir leur demande par courrier ou la déposer en préfecture. **362 nouveaux dossiers ont ainsi été enregistrés**. Sur l'année 2014, l'admission exceptionnelle au séjour a conduit à la délivrance de 250 titres de séjour.

L'INTÉGRATION PAR L'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE

Au cours de l'année 2014, **764 propositions de décisions de naturalisation** ont été soumises à la signature du préfet.

C'est au préfet de département qu'il appartient de remettre aux personnes ayant acquis la nationalité française, leurs décrets ou déclarations : **412 décrets de naturalisation ont été signés et 205 déclarations de nationalité** (procédure d'acquisition de la nationalité française par mariage) ont été enregistrées.

Ces documents ont été remis par les sous-préfets d'arrondissements pour les personnes domiciliées dans les communes relevant de leur compétence territoriale et par le préfet, ou son



Cérémonie de naturalisation 26 mai 2014 -
© préfecture de la Moselle

représentant, au cours de cérémonies organisées en sous-préfectures ou en préfecture.

La reconduction en 2014 du **plan régional d'intégration des populations immigrées (PRIPI) a permis la réalisation en Moselle de 20 projets.**

Suite à l'appel à projets pour le financement d'actions d'intégration en faveur des personnes immigrées, **31 associations ont sollicité une subvention pour leurs actions, 20 ont été retenues.**

L'enveloppe globale attribuée s'est élevée à **146 000 €** :

- 60 690 € ont été attribués pour des actions linguistiques ;
- 85 310 € pour une intégration sociale et culturelle.

LA DEMANDE D'ASILE

Au 31 décembre 2014, le flux de demandeurs d'asile s'est élevé en Moselle à **1 405 adultes et 611 mineurs soit 2 016 personnes** (+ 27 % par rapport à 2013).

A l'instar de 2013, 2014 se caractérise à nouveau par une **progression du nombre de demandeurs d'asile primo arrivants** en Lorraine, en particulier dans le département de la Moselle.

Au niveau de la Moselle, 1 405 dossiers de primo demandeurs d'asile adultes ont été instruits, dont 85 en procédure Dublin (6 %), 980 en procédure prioritaire (70 %) et 340 en procédure normale (24 %).

Le département de la Moselle rassemble à lui seul **62 % des demandeurs d'asile** en Lorraine.

Le 18 novembre 2014, le démantèlement du campement temporaire, avenue de Blida à Metz, a nécessité l'hébergement de 439 personnes (338 adultes et 101 mineurs). Ainsi, 146 demandeurs d'asile (104 adultes et 42 mineurs) ont été orientés vers des places hors Lorraine, et 293 personnes (234 adultes et 59 mineurs) ont été prises en compte en Lorraine

LES CENTRES D'ACCUEIL POUR DEMANDEURS D'ASILE (CADA)

En 2014, la Lorraine disposait de **1 208 places en CADA** : 443 en Meurthe-et-Moselle, 165 en Meuse, 430 en Moselle et 170 dans les Vosges.

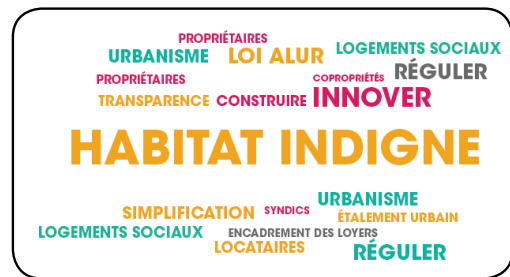
LA SITUATION DE L'HÉBERGEMENT D'URGENCE AU 31 DÉCEMBRE 2014

Près de **4 400 places d'hébergement sont installées et financées en Moselle** pour accueillir le public de droit commun, en demande d'asile ou issu de la demande d'asile. Ces capacités se composent de :

- 800 places en Centres d'Hébergement et de Réinsertion Sociale (CHRS) au sein de 17 structures. Il s'agit, selon les cas, de places d'hébergement d'urgence ou d'insertion, avec un hébergement en collectif ou en éclaté ;
- 338 places en Centres d'Hébergement d'Urgence ;
- 61 places de stabilisation ;
- 876 places d'hébergement en appartements ou en foyers de travailleurs migrants ;
- 430 places en Centres d'Accueil pour Demandeurs d'Asile (CADA) ;
- 803 places d'hébergement en collectif dans des casernes, des bâtiments administratifs appartenant à l'État et des centres de vacances ;
- 1 091 places en hôtels.

En raison de l'augmentation continue des besoins d'hébergement, la DDCS a mené un important travail de mobilisation et d'adaptation de places d'hébergement d'urgence durant l'année 2014 afin de permettre la mise à l'abri de ces personnes, en ayant une attention renforcée pour les plus vulnérables (femmes enceintes ou avec enfants, femmes victimes de violences conjugales...).

Par ailleurs, en matière de lutte contre l'habitat indigne, l'ARS UT 57 a réceptionné **178 signalements en 2014** et a réalisé 87 enquêtes d'insalubrité.



LE 7^{ÈME} PLAN DÉPARTEMENTAL D'ACTION POUR LE LOGEMENT DES PERSONNES DÉFAVORISÉES

Le département de la Moselle bénéficie d'une longue expérience partenariale en matière de logement des personnes défavorisées. Le **Plan Départemental d'Action pour le Logement des Personnes Défavorisées (PDALPD)** connaît ainsi sa 7^{ème} édition. Il implique non seulement l'État et le Département, mais aussi la Caisse d'allocations familiales, ce qui est une spécificité mosellane qu'il convient de relever.



CONCERNANT LES ACTIONS MENÉES SUR LE BÂTI

En ce qui concerne la production de logements accessibles financièrement, les aides à la pierre financées par l'État pour construire des logements sociaux sont mobilisées de manière très importante au bénéfice des ménages les plus défavorisés (**financements PLAI**). Cette action sera confortée dans le cadre du 7^{ème} PDALPD.

Les services de l'État (DDT et DDCS) mènent également une démarche de restructuration et d'adaptation des foyers de travailleurs migrants et des foyers de jeunes travailleurs de l'agglomération messine, afin de mettre en cohérence l'offre de résidences sociales et les besoins d'aujourd'hui et de demain.

Il convient de souligner l'important effort de **création de places de pensions de famille (134 places créées les cinq dernières années sur un parc total à ce jour de 212 places)**, qui permettent à des personnes de disposer d'un logement individuel, sans condition de durée, dans une ambiance chaleureuse et rassurante, dans des structures ne dépassant pas la vingtaine de places.

Le programme de rénovation énergétique des bâtiments, financé par l'intermédiaire de l'ANAH, permet de lutter contre ce qu'il y a lieu d'appeler les « *passoires énergétiques* ». L'objectif fixé ici est de **traiter 600 logements par an**. Depuis fin 2011, 1 000 logements en Moselle ont déjà été financés par l'ANAH dans le cadre de « *Habiter Mieux* » pour un montant de subvention de l'ordre de 10 M€ de la part de l'Agence auprès des ménages. Les programmes « *Habiter Mieux* » contractés par l'État avec les EPCI couvrent près de 70 % de la population de Moselle, avec des niveaux de couverture pouvant atteindre 100 % pour les propriétaires très modestes.

Enfin, s'agissant des actions menées sur le cadre bâti, la lutte contre l'habitat indigne et non décent constitue un enjeu de mobilisation de l'ensemble des acteurs, non seulement les copilotes du PDALPD (État, Département, CAF), mais également les maires et présidents d'intercommunalité, dont le rôle central en la matière a été rappelé par la loi du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite **loi ALUR**.



CONCERNANT LES ACTIONS RELATIVES À L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES

Le **Service Intégré de l'Accueil et de l'Orientation (SIAO)** détient un rôle primordial. Le SIAO mosellan, installé depuis 2010, a progressivement étendu son rôle de centralisation, de mise en adéquation et d'orientation de l'offre et de la demande sur des dispositifs variés. Il offre désormais une palette de réponses allant de l'**hébergement d'urgence aux structures d'hébergement d'insertion** (en centres d'hébergement et de réinsertion sociale), mais s'étendant également aux **résidences sociales, aux pensions de famille et à la sous-location**. C'est la diversité de cette palette qui permet au SIAO de répondre au mieux aux demandes des personnes les plus en difficulté, sans hébergement ou risquant de l'être.

Afin de faciliter l'accès au logement social des ménages, **le contingent préfectoral** (qui permet de mobiliser des logements sociaux pour 25% du parc HLM) **a redéfini pour la période 2014-2016 les critères prioritaires pour l'accès au logement social** autour des ménages reconnus prioritaires ou relevant du Droit au Logement Opposable (DALO), des ménages sortant des structures d'hébergement et des situations de particulière vulnérabilité.

Une **attention spéciale doit être portée sur la situation des femmes victimes de violences**, en matière d'hébergement et de logement.

La prévention des expulsions s'envisage désormais le plus tôt possible, dès le stade des premiers impayés de loyers, afin d'éviter que la situation du ménage ne se dégrade et n'aboutisse à la mise en œuvre de l'expulsion locative. Ainsi une **expérimentation a été lancée par la DDCS, consistant à envoyer un travailleur social à la rencontre du ménage dès le premier impayé locatif**, afin de réaliser un diagnostic de la situation et permettre de définir des actions à mettre en œuvre pour sortir de cet impayé de loyer.

Afin d'aider les propriétaires privés à adopter les bonnes réactions face à une situation d'impayé de loyer de leur locataire, les services de la DDCS ont rédigé un vade-mecum, qui tire des enseignements de l'expérience des bailleurs sociaux dans le traitement de telles situations.

Enfin, malgré tous les dispositifs spécifiques qui sont mis en place, certaines personnes ne peuvent s'inscrire dans aucun dispositif d'hébergement, de logement accompagné ou de logement ordinaire. Pour ces publics, dits atypiques, connaissant à la fois des difficultés financières, mais aussi psychologiques, comportementales ou des compositions familiales hors norme, il convient de construire des solutions « sur mesure », adaptées à leurs spécificités.

AGIR POUR LA JEUNESSE

La DDCS contribue à la stratégie régionale pilotée par le CRIJ Lorraine et la DRJSCS pour le réseau « Information Jeunesse » et anime et coordonne les politiques dédiées aux jeunes.

DISPOSITIF DE SOUTIEN À L'ENGAGEMENT ET AUX INITIATIVES DES JEUNES EN MOSELLE *PROJET JEUNES* ET PARTICIPATION AUX POLITIQUES DE JEUNESSE

L'objectif de ce dispositif est de soutenir, pédagogiquement, techniquement et financièrement des jeunes de 11 à 30 ans dans la réalisation de leurs projets.

Une forte dynamique partenariale régionale et départementale a permis de maintenir le dispositif *Projets jeunes* en Moselle en 2014. **Ce partenariat a été concrétisé par la signature, le 25 juin 2014, d'une charte de l'engagement et de l'initiative des jeunes.**

Cette charte a permis de mobiliser une diversité de partenaires que sont le Conseil régional de Lorraine, les villes de Metz et de Thionville, la CAF de Moselle, mais aussi tout un réseau constitué par les fédérations et associations d'Éducation Populaire de Moselle, auxquelles s'associent la fondation Batigère, l'EPCC Metz en scène.

LES ATELIERS JEUNES ET LES CHANTIERS PROJETS

En 2014, ils étaient 991 jeunes à avoir participé aux Ateliers ou aux Chantiers. 112 projets ont ainsi été réalisés.

Plus d'une soixantaine d'opérateurs se sont relayés pour proposer aux jeunes des travaux de réfection de cages d'escaliers, de salles d'accueil des familles dans les centres sociaux, de réalisation de fresques, d'interventions dans des espaces verts, sur des installations sportives.

L'ensemble de ces activités a représenté plus de 673 journées de travail à raison de 6 heures par jour pour les jeunes.

LES AGRÉMENTS JEUNESSE ET EDUCATION POPULAIRE

Ces agréments permettent aux associations qui ont plus de 3 ans d'existence de fonctionner suivant un respect des règles de fonctionnement démocratique et une transparence financière. Ils permettent aussi de demander des subventions afin de pouvoir financer des actions éducatives au profit des enfants et des adolescents.

En 2014, au total **172 associations sont agréées en Moselle.**

LE SERVICE CIVIQUE

Après une année 2013 en demi-teinte, **la demande en 2014 a été importante** sans pour autant atteindre le niveau de 2011 et 2012.

27 demandes d'agrément ont été déposées cette année, dont 9 renouvellements.



222 jeunes ont signé un contrat pour effectuer une mission de service civique dont 132 contrats sur des agréments locaux et 90 concernant des agréments nationaux.

15 visites pédagogiques ont été effectuées comme prioritaires auprès des structures accueillant un grand nombre de volontaires des associations sportives. Il n'y a eu aucune mesure de retrait de l'agrément.

En ce qui concerne le volet théorique, **5 formations civiques et citoyennes ont pu être organisées en partenariat avec des associations** dont une formation sur le devoir de mémoire.

Le rassemblement civique et citoyen a eu lieu le 5 décembre 2014 et a réuni environ 200 participants (volontaires, anciens volontaires et tuteurs). Son organisation a été confiée à l'association Unis-cité qui a fait appel aux fonds d'Erasmus+.

Cette journée aura aussi été marquée par **l'organisation d'un comité de coordination régionale en la présence du président de l'agence du service civique, François CHEREQUE**, qui a signé une convention de service civique transfrontalière avec le service national volontaire du Luxembourg qui sera mise en œuvre courant 2015.

LES ACCUEILS COLLECTIFS DE MINEURS

2014 s'est caractérisé par :

- une **augmentation du nombre de visites-évaluations réalisées** + 25% ; au total 146 en Moselle ;

- un **accroissement des signalements de toute nature**, émanant de différentes sources.

Certaines visites ont été menées conjointement avec d'autres services (Direction de la Protection Maternelle et Infantile, Direction Départementale de la Protection des Populations, mission « Promotion et développement du sport » de la DDCS), dont l'une dans le cadre des Opérations Interministérielles Vacances.

LES PROJETS EDUCATIFS DE TERRITOIRE

Les moyens dédiés aux **Contrats Éducatifs Locaux ont été affectés en 2014 au soutien méthodologique à l'élaboration des PEDT** dans le cadre d'une étude action portée par le COJEP qui doit produire un livre blanc en 2015.

Le résultat de ces actions est en deçà des attentes puisque seuls **deux PEDT ont été signés en 2014**, néanmoins le travail mené commence à porter ses fruits.



	PEDT	Communes	Ecoles	Effectifs 2014/2015
PEDT Signés ou en cours de signature	51	88*	285	29 020
PEDT en cours d'instruction	48	68	186	23 400
PEDT annoncés	31	31	74	7 779
Total	130	187	545	60 199
%		36,31%	52,82%	64,86%
MAE conversion à l'AB		328	485	32 514
TOTAL		515	1 030	92807

* Dossiers enregistrés comme signés dans l'application ENRYSCO ce qui permet de déclencher le versement du fonds par l'ASP.

Ces résultats sont toutefois en deçà de ceux des départements voisins (60 à 80%) et de la moyenne nationale qui atteint 85 %.

L'UNIVERS DU SPORT

L'opération « **Sentez-vous Sport** », organisée les **19, 21 et 22 septembre 2014 au plan d'eau à Metz** a été soutenue à hauteur de 30 000 € (Comité Départemental Olympique et Sportif, organisateur de la manifestation et bénéficiaire de la subvention).

Cette opération a rassemblé de 6 à 8 000 personnes sur le site au cours de ce week-end.

RÈGLEMENTATION

- 32 établissements d'activités physiques et sportives contrôlés (E.A.P.S.) ;
- 176 avis sur les manifestations sportives sur la voie publique ;
- 175 cartes professionnelles d'éducateur sportif délivrées ;
- 12 E.A.P.S. nouvellement déclarés ;
- 2 accidents graves déclarés ;
- 2 enquêtes administratives conduites ;
- 1 décision d'interdiction d'exercice pour un éducateur sportif.



Affiche «Sentez-vous Sport» 2014 -
© Cdos57

LE FINANCEMENT DES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS DES COLLECTIVITÉS

- Montant global des subventions accordées aux associations sportives : 1 029 677 €.

Cela correspond à **265 associations sportives financées** (baisse de 26 %) sur 340 dossiers déposés (baisse de 23 %).

A noter que :

- **10 dossiers ont été présentés au conseil d'administration du CNDS** (11 juillet et 19 novembre 2014) ;
- **2 équipements sportifs financés** à hauteur de 715 000 € ;
- **11 dossiers en suivi administratif.**

LE SOUTIEN À L'EMPLOI DANS LES ASSOCIATIONS SPORTIVES

L'emploi CNDS consiste en une aide financière pluriannuelle dégressive destinée à soutenir la création d'emplois associatifs sportifs en contrat à durée indéterminée sur un mi-temps au minimum.

Au total, **52 emplois CNDS ont été soutenus** (48,14 équivalents temps plein) en 2014, pour 46 (41,82 équivalents temps plein) en 2013.

En 2014, 395 212 € ont été attribués, dont 181 579 € pour les créations de postes et 213 633 € affectés à la reconduction de postes.

LA GESTION DES SUBVENTIONS «POSTES FONJEP»

La Moselle est dotée de **57 postes FONJEP depuis 2012**, attribués à 38 structures associatives en milieu rural, urbain et en zone urbaine sensible. **18 postes ont été évalués en 2014** et reconduits pour 2015.



Projet Moselle Sport Citoyen (MSC) : un outil éducatif de prévention

Le projet « *Moselle Sport Citoyen* » s'inscrit dans une logique de prévention et de lutte contre les violences, les incivilités et les discriminations dans le sport. Cette démarche est portée par le Comité Départemental Olympique et Sportif de Moselle, en partenariat avec la Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Moselle et le Conseil départemental de la Moselle.

Elle rassemble **5 comités mosellans de sports collectifs** à savoir, le basket-ball, le football, le handball, le rugby, et le volley-ball.

3 axes de développement ont été retenus :

- la création d'une plate-forme ressource (outils d'information, de formation et de signalement) ;
- la mise en place d'un réseau de référents et/ou formateurs ;
- la mise en place d'événements sportifs valorisant les comportements citoyens ou l'éducation à ces comportements.

Le but est de mutualiser des expériences et/ou des problématiques pour mieux les travailler et y remédier. Ceci doit se faire notamment grâce au développement d'un réseau entre les comités, puis entre les clubs du territoire mosellan. À terme, le projet souhaite s'ouvrir à l'ensemble des disciplines présentes en Moselle et trouver un écho et des relais sur les territoires avoisinants.

HANDICAP

La politique gouvernementale en faveur du handicap en 2014 s'est traduite par :

- l'accompagnement de **9 associations sportives** pour l'achat de matériels concernant la pratique sportive des personnes handicapées à hauteur de 39 460 € ;

- l'accompagnement du **développement de la pratique handisport** mise en œuvre par les clubs mosellans à hauteur de 31 647 € ;



- la poursuite de la **mission de référent départemental par un agent de la DDCS sur la thématique « sport et handicap »**, avec un investissement dans la cellule de travail régional.

Par ailleurs, deux nouvelles Unités Locales d'Intégration Scolaire (ULIS) en collège ont été créées, à Dieuze et Morhange, ainsi qu'une nouvelle ULIS au lycée de Sarreguemines.

En 2014, 1 818 élèves ont été accompagnés par une aide humaine ce qui correspond à la mission de 1 442 auxiliaires de vie.

DÉLIVRANCE DE LA CARTE DE STATIONNEMENT POUR PERSONNE HANDICAPÉE

Jusqu'au 1^{er} avril 2014, la MDPH de Moselle assurait l'instruction et la délivrance des cartes de stationnement. Depuis cette date, **la délivrance est effectuée par la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS)**.

Entre le 1^{er} avril et le 31 décembre 2014, la DDCS a notifié **6 724 décisions** soit 4 032 accords (60 %) et 2 640 refus (39,26 %). 9 055 notifications ont été réalisées par la MDPH et la DDCS sur l'ensemble de l'année 2014.

EDUCATION NATIONALE

Les nouveaux rythmes scolaires ont été généralisés à l'ensemble des écoles du département.

Les organisations du temps scolaire retenues par les 521 communes mosellanes avec écoles sont les suivantes :

Cadre réglementaire	Décret du 24 janvier 2013		Décret du 7 mai 2014		
	Communes sans dérogation	Communes avec dérogation	Communes en expérimentation		
Organisation du temps scolaire (OTS)	Fonctionnement sur 9 1/2 journées (mercredi matin)	Fonctionnement sur 9 1/2 journées (samedi matin)	Fonctionnement sur 8 1/2 journées (vendredi ap-m libéré)	Fonctionnement sur 8 1/2 journées (autre que vendredi ap-m libéré)	Aménagement de l'année scolaire (réduction des vacances scolaires)
Nombre de communes	470	12	30	9	0

Quelques autres chiffres clefs :

À noter, la poursuite de l'assouplissement de la carte scolaire puisque plus de 60 % des demandes de dérogations en 6^{ème} et 92 % en 2^{nde} ont été satisfaites.

5 773 élèves ont été suivis dans le cadre de la prévention de l'absentéisme et du décrochage scolaire par les 46 assistants sociaux des services départementaux de l'Éducation Nationale en Moselle.

POLITIQUE DE LA VILLE

LA GESTION DES CRÉDITS DÉDIÉS

Pour l'année 2014, les montants délégués à la Moselle se sont élevés au total à 3 196 544 €, répartis comme suit :

- 1 675 897 € au titre des crédits des contrats urbains de cohésion sociale ;
- 900 000 € au titre de la Réussite Éducative ;
- 478 647 € au titre du F.I.P.D. (hors vidéo) ;
- 130 000 € pour les cordées de la Réussite ;
- 12 000 € pour le dispositif «internat de la réussite».

398 actions ont ainsi pu être financées, tous dispositifs confondus.

La mise en œuvre de la loi du 21 février 2014

L'année 2014 a été marquée par la publication et la mise en œuvre de la loi du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine, qui a fixé les conditions de la nouvelle géographie et les principes des nouveaux contrats de villes qui succèdent au CUCS.

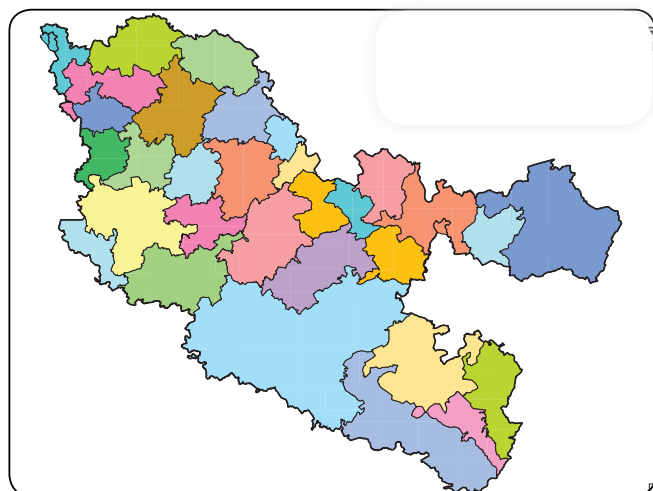
La ministre en charge de la Ville a rendu publique la carte des quartiers prioritaires de la politique de la Ville en juin 2014 (1 300 quartiers en France) : 23 quartiers sont classés en quartiers prioritaires en Moselle.

D'autres quartiers, auparavant classés en ZUS (zones urbaines sensibles) ou couverts par un CUCS (contrat urbain de cohésion sociale), et ne pouvant pas être classés en quartiers prioritaires au regard des critères fixés par la loi, ont pu être placés en territoires de veille active à la demande des maires et les présidents des EPCI.

Les contrats de ville nouvelle génération, pilotés à l'échelle intercommunale, en lien avec l'État, les villes concernées et l'ensemble des partenaires de la politique de la ville, ont ainsi pu être élaborés. En Moselle, à l'exception d'un territoire qui n'a pas souhaité s'engager dans la démarche, les 10 contrats de villes ont pu être signés.

Par ailleurs, parmi ces quartiers, ceux présentant les dysfonctionnements urbains les plus importants bénéficieront du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

En Moselle, 3 quartiers d'intérêt national ont été identifiés par l'ANRU et 7 quartiers ont été classés d'intérêt régional.



Cartographie du département de la Moselle

DANS UN PAYSAGE PUBLIC EN MUTATION, LES SERVICES DE L'ÉTAT EN MOSELLE SONT PRÉSENTS POUR ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS AU TRAVERS DE DOTATIONS CERTES, MAIS AUSSI AU TRAVERS DE MISSIONS DE CONSEIL ET DE CONTRÔLE.

CONTRÔLE ET CONSEIL

Comme chaque année, environ **80 000 actes (40 % sont télétransmis) ont été reçus pour l'ensemble du département**. Le contrôle de légalité est un outil important pour le conseil aux élus qu'effectuent les services de l'État.

Si le nombre de recours gracieux, pouvant entraîner des suites contentieuses, se réduit chaque année, c'est avant tout parce que le travail de conseil en amont est important. La diffusion de lettre d'information bimestrielle « flash infos 57 » contribue à cet objectif de conseil.

En 2014, le travail d'accompagnement des collectivités s'est poursuivi, notamment au cours du 1^{er} semestre, durant lequel l'ensemble des EPCI a dû se positionner sur les compétences qu'ils ont souhaité conserver ou restituer aux communes. Le 2nd semestre a été davantage consacré aux premiers travaux préparatoires en vue de l'élaboration du nouveau SDCI qui devra être approuvé, compte tenu du calendrier imposé par la loi NOTRe, avant le 31 mars 2016.

FINANCES LOCALES

Au titre des subventions exceptionnelles pour travaux divers d'intérêt local, 2 673 522 € ont été versés à 460 collectivités pour 554 opérations (contre 3 268 924 € en 2013 versés à 523 collectivités pour 681 opérations).

S'agissant des dotations, le tableau ci-dessous récapitule la situation au 31/12/2014.

Dotation	Département		Communes et EPCI à fiscalité propre	
	2013 (au 31/12/13)	2014 (au 31/12/14)	2013 (au 31/12/13)	2014 (au 31/12/14)
Dotation Globale de Fonctionnement (D.G.F.)	183 198 963	176 055 514	324 455 671	313 429 809
Dotation forfaitaire des communes	/		180 818 945	170 333 184
D.G.F. des E.P.C.I. à fiscalité propre	/		91 170 336	89 510 717

Dotation de Solidarité Urbaine (D.S.U.)	/		30 049 343	30 859 283
Dotation de Solidarité Rurale (D.S.R.)	/		11 756 906	12 105 095
Dotation Nationale de Péréquation (D.N.P.)	/		10 660 141	10 621 530
Dotation de Développement urbain (D.D.U.)	/		1 684 947	1 593 839
Dotation Globale d'Équipement (D.G.E.)	2 191 611	2 134 842	/	/
Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.)	/		8 822 531	7 940 277
Dotation Générale de Décentralisation (D.G.D.)	7 969 314	7 969 314	5 017 203,40	5 065 020,84
Dotation Particulière Elu Local (D.P.E.L.)	/	/	1 295 011	1 295 937
Dotation Spéciale Instituteurs (D.S.I.)	/	/	87 048	73 008
Amendes de police (amendes et radars)	/	/	5 924 669	7 001 178
Dotation Contentieux et Titres Sécurisés (CNI et Passeports)	/	/	261 560	261 560
Compensation des pertes de bases de taxe professionnelle et de redevance des mines	/	/	585 378	118 116
Fonds de Compensation de la T.V.A. (FCTVA) de droit commun	13 337 108,86	18 826 084,45	37 832 922,35	29 667 316,38
Fonds de Compensation de la T.V.A. (FCTVA) - Plan de Relance de	/	/	34 066 370,35	41 299 118,91
Dotation de Compensation de la Réforme de la TP (D.C.R.T.P.)	19 523 830	19 523 830	26 730 959	26 730 959
Fonds National de Garantie Individuelle de Ressources (F.N.G.I.R.)	15 141 255	15 141 255	52 805 180	52 439 420
Fonds de Soutien aux Communes Touchées par les restructurations de la Défense (F.S.C.T.)	/	/	300 000	292 500
Compensations Fiscales	9 999 995	9 076 155	27 905 352	30 786 709
Dotation Départementale d'Équipement des Collèges (D.D.E.C.)	5 079 641	5 079 641	/	/
Fonds de Mobilisation Départementale pour l'Insertion (F.M.D.I.)	10 364 248	9 464 714	/	/
TOTAL GÉNÉRAL	266 805 965, 86	263 271 349,45	527 774 802,10	517 994 768,13

URBANISME

En 2014, la **réglementation propre à l'urbanisme a connu d'importantes évolutions** issues de la loi du 24/03/2014 :

- pour l'accès au logement et un urbanisme rénové et ses décrets d'application, qui a été complétée ensuite ;
- par la loi d'avenir pour l'agriculture du 13/10/2014 ;
- par la loi du 20/12/2014 de simplification de la vie des entreprises.

De fait, se sont amorcés divers processus : fin programmée des plans d'occupation du sol, transferts de compétence aux établissements de coopération intercommunale de l'élaboration des documents d'urbanisme, transfert de compétence aussi quant à l'instruction des autorisations d'occupation du sol devenue effective le 01/07/2015.



Préfecture de la Moselle

LA PRÉFECTURE DE LA MOSELLE S'EST ENGAGÉE DANS UNE DÉMARCHE GLOBALE D'AMÉLIORATION DE L'ACCUEIL ET DE SERVICE RENDU AUX USAGERS VIA LE LABEL MARIANNE.



La qualité de son accueil lui a permis d'obtenir le **Label « Marianne » en novembre 2012** ainsi que son maintien dans le cadre de l'audit de renouvellement qui s'est déroulé du 7 au 10 avril 2014. L'évolution du périmètre de labellisation 2014 liée, d'une part, à la poursuite de la centralisation de la délivrance des titres au sein du département : à savoir le transfert de l'activité de délivrance des CNI par les sous-préfectures de Forbach et Thionville à la préfecture de METZ, et d'autre part, à la bascule du site internet de la préfecture en norme IDE au 31 décembre 2013, doit être soulignée.

La préfecture de la Moselle doit à présent poursuivre ses efforts en matière de qualité et rehausser son niveau d'exigence en s'engageant sur le référentiel Qualipref V2.0, entré en vigueur fin 2014.

CRÉATION D'UNE PLATE-FORME RÉGIONALE D'INSTRUCTION DES DEMANDES DE PASSEPORTS À METZ

En 2014, le ministère de l'Intérieur a engagé une réforme destinée à **centraliser l'instruction des demandes de passeports au niveau régional**. La plate-forme régionale de Lorraine a démarré son activité le 24 septembre 2014 sur le site de Saint-Thiébault à Metz.

Elle est compétente pour **gérer deux types de passeports : les passeports de droit commun** déposés dans l'une des 77 mairies de Lorraine équipées d'une station de recueil et les **passeports de mission délivrés aux fonctionnaires du ministère de la Défense**.



Installation de la plate-forme régionale d'instruction des demandes de passeports à Metz - 24 septembre 2014
© préfecture de la Moselle

Depuis son activation, la plate-forme composée de **14 agents** a traité entre le 24 septembre et le 31 décembre 2014 : **15 055 passeports ordinaires et 313 passeports de mission**. La délivrance de ces titres sera confiée prochainement aux bases de défense.

EVOLUTION DU RÉSEAU DES SOUS-PRÉFECTURES

Le préfet de la région Lorraine a été chargé en septembre 2013 par le ministre de l'Intérieur d'une mission d'expérimentation d'une méthodologie de rénovation du réseau des sous-préfectures et d'ajustement de la carte des sous-préfectures de Moselle à compter du 1^{er} janvier 2015.

Au terme de cette démarche, **le décret du conseil d'État du 29 décembre 2014 a fixé les contours de la nouvelle carte des arrondissements de Moselle** définis dans le respect de deux principes :

- **une meilleure efficacité du service aux usagers** qui implique de tenir compte, au vu des conclusions de la cartographie des services au public réalisée, des communes éloignées sur le territoire en termes d'accueil du public, de la diversité des territoires et de trouver des synergies avec d'autres services ou opérateurs publics ;

- **assurer le maintien de la présence d'un sous-préfet sur un territoire** pertinent qui anime, soutient et coordonne les acteurs sur le territoire.

En conséquence, l'organisation du réseau des sous-préfectures s'articule depuis le 1^{er} janvier 2015 sur la nouvelle carte des arrondissements issue des fusions suivantes :

- une **fusion des arrondissements de Thionville-Est et de Thionville-Ouest** et de ceux de **Metz-Ville et de Metz-Campagne**.

Le sous-préfet de Thionville dirige l'unique sous-préfecture située depuis des années à Thionville. Le secrétaire général de la préfecture est devenu sous-préfet de l'arrondissement de Metz.

- une **fusion des arrondissements de Forbach et de Boulay** ;

- une **fusion des arrondissements de Sarrebourg et Château-Salins** différée au 1^{er} janvier 2016.

Depuis le 1^{er} janvier 2015, le sous-préfet de Forbach est le sous-préfet de l'arrondissement reconfiguré, avec le **maintien d'une antenne sur Boulay de trois agents**, dont l'activité est consacrée exclusivement au conseil aux élus.

Le sous-préfet de Sarrebourg assure l'intérim de celui de Château-Salins jusqu'à la fusion des deux arrondissements au 1^{er} janvier 2016.

Il sera alors le **sous-préfet de l'arrondissement de Sarrebourg/Château-Salins** avec pour corollaire **l'ouverture d'une Maison de l'État** qui regroupera dans les bâtiments de l'actuelle sous-préfecture de Château-Salins des services de l'État et des opérateurs.

Cette Maison de l'État ouvrira ses portes le 1^{er} janvier 2016 et offrira une large gamme de services aux populations du sud du département. Des missions de plein exercice seront exercées par les services s'y étant relocalisés (ONF, DDT et inspection d'académie) et des permanences seront assurées par d'autres (UDAF, Pôle Emploi, conciliateur de justice).

D'ores et déjà un Point d'Accès au Droit (PAD) y fonctionne.

L'ORGANISATION DE LA COMMUNICATION INTERMINISTÉRIELLE

Alors qu'en 2013 la création du service régional de communication et d'information (SRCI) a été la première étape dans la rationalisation de la communication de l'État, **le préfet de la région Lorraine a entrepris, en 2014, de moderniser et de renforcer sa communication.** Le SRCI a ainsi été transformé en **une direction de la communication et de l'information interministérielles (DCII), dont l'organisation a été mise en place dès le début de l'année 2015.**



Cette nouvelle organisation présente l'avantage de la clarté et permet de bâtir une communication à la fois rationnelle et cohérente à l'échelle régionale, zonale et départementale.

Le SRCI s'est fortement investi en 2014 sur :

- la **médiatisation de 35 voyages officiels**, dont celui du Premier ministre, venu présenter ses vœux aux agents de la fonction publique en janvier, et du Président de la République en novembre.

- l'**élaboration**, dans le cadre des commémorations des deux guerres mondiales et en partenariat avec le rectorat, **d'un « passeport cérémonies » à destination des élèves de CM2, 4^{ème} et seconde**. Plus de 500 passeports franco-allemand ont ainsi été distribués à des élèves français et allemands lors d'une cérémonie au Centre Mondial de la Paix à Verdun.

- l'organisation des **soirées électorales municipales et européennes**.

- l'**inauguration de l'oeuvre de l'artiste allemand Stephan Balkenhol « Hommage à Jean Moulin » en juillet en gare de Metz**, en présence de la ministre de la Culture et de la Communication.

- l'organisation du **premier prix régional des femmes en agriculture**.

- la promotion du **Pacte lorraine**.

- les **journées du patrimoine**.

- les **journées de la sécurité**.

- les **opérations de prévention de la sécurité routière**.

- une visibilité croissante de la **page Facebook « Préfet de la région Lorraine »**.

L'activité du service s'est également traduite par l'élaboration de 186 communiqués de presse, 32 dossiers de presse, 33 conférences et/ou points presse.

CONCLUSION : LA LOI NOTRE

Il n'est pas envisageable de clore ce rapport 2014 sans faire état des profonds changements travaillés en 2015 et effectifs pour 2016 : la loi NOTRe.

En voici les principaux enjeux pour l'échelon départemental.

CLARIFIER ET SPÉCIALISER LES COMPÉTENCES : LA SUPPRESSION DE LA CLAUSE GÉNÉRALE DE COMPÉTENCE

Le département et la région deviennent deux collectivités territoriales spécialisées :

- la région est compétente en matière de développement économique, social, sanitaire, culturel et scientifique, d'aménagement du territoire régional, de soutien à l'accès au logement, d'amélioration de l'habitat, de soutien à la politique de la ville, de rénovation urbaine et en matière de politique de l'éducation ;

- le département est compétent, quant à lui, pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, de développement social, l'accueil des jeunes enfants, l'autonomie des personnes, mais encore pour faciliter l'accès aux droits et services des publics dont il a la charge.

LES TRANSPORTS

LE TRANSFERT DES TRANSPORTS NON URBAINS

Le transfert des compétences des départements en matière de transports non urbains réguliers ou à la demande à la région est prévu à compter du 1^{er} janvier 2017 (sauf syndicat mixte compétent pour transport urbain et non urbain).

S'agissant du transport scolaire, la compétence des départements sera transférée à partir du 1^{er} septembre 2017 (délégations de compétence possibles).

LE TRANSFERT DES GARES PUBLIQUES ROUTIÈRES DÉPARTEMENTALES

Les gares publiques routières du département seront transférées à la Région au 1^{er} janvier 2017.

LE SCHÉMA D'ACCESSIBILITÉ DES SERVICES AU PUBLIC

Il s'agit de mettre en place un schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public définissant pour une durée de six ans un programme d'actions destiné à renforcer l'offre de services dans des zones présentant un déficit d'accessibilité des services. Il est élaboré conjointement entre le département et l'État. Il est ensuite soumis pour avis aux organes délibérants des EPCI à fiscalité propre, puis, éventuellement modifié, soumis pour avis au Conseil Régional ainsi qu'à la CTAP, puis approuvé par le Conseil départemental.

LES AUTRES COMPÉTENCES DÉPARTEMENTALES

Le département se voit expressément rappeler sa compétence pour mettre en œuvre toute aide ou action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité, le développement social, l'accueil des jeunes enfants, l'autonomie des personnes, l'accès aux droits et aux services des publics dont il a la charge.

En outre, la compétence du département en matière d'assistance technique des communes et des établissements publics de coopération intercommunale est élargie à l'aménagement, l'habitat et la voirie.

LE TRANSFERT VERS LES EPCI DU FINANCEMENT DES SDIS

La loi NOTRe permet, dans certaines conditions, aux communes membres d'établissements publics de coopération intercommunale compétents en matière d'incendie et de secours de transférer à ce dernier, dans les conditions de droit commun, le financement des services départementaux d'incendie et de secours.

LES COMPÉTENCES QUI RESTENT PARTAGÉES

Les compétences partagées, qui sont par nature des compétences transversales entre les collectivités territoriales sont la culture, le sport, le tourisme, la promotion des langues régionales, l'éducation populaire. La loi NOTRe ajoute au titre des compétences partagées les compétences environnementales en dehors de la compétence GEMAPI, mais également la lutte contre la fracture numérique.

RENFORCEMENT DE L'ADMINISTRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉTAT

Le Gouvernement a engagé une **profonde modernisation de l'action territoriale** et la loi du 16 janvier 2015 relative à la délimitation des régions a nécessité la mise en place de préfets préfigurateurs qui ont élaboré des propositions d'organisation des services de l'État.

La nouvelle organisation éloignera l'administration régionale. Le gouvernement a donc décidé de conforter l'État départemental dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Des mesures concrètes pour y parvenir :

- la **mission de proximité des directions départementales** est renforcée : sous l'autorité du préfet, les directions départementales sont la porte d'entrée au niveau local et doivent être renforcées dans tous les secteurs.

- les **politiques jeunesse, sports et cohésion sociale** sont des missions de proximité : leur mise en œuvre relève prioritairement du niveau départemental. Dans les 3 ans à venir, les effectifs y seront renforcés.

- l'**action culturelle de proximité** est prioritaire. Un conseiller départemental dédié à l'action culturelle assurera l'interface de proximité avec les collectivités territoriales, les institutions et les acteurs culturels locaux.

Directeur de la publication
Nacer MEDDAH
Préfet de la région Lorraine
Préfet de la Moselle

Directeur de la rédaction
Alain CARTON
Secrétaire général de la préfecture

Réalisation
Service de Coordination
de l'Action Départementale

Avec le concours de la
Direction de la Communication et de l'Information
Interministérielles

Copyright : Préfecture de la Région Lorraine, Préfecture de la Moselle

**Préfecture de la Moselle – 9 place de la Comédie – BP 71014
57034 Metz Cedex**

☎ (+33) 3 87 34 87 34 - ☎ 03 87 32 57 39
Site internet : <http://www.moselle.gouv.fr>





www.moselle.gouv.fr